

Tiré à part du rapport d'activité

—
**Direction de la sécurité
et de la justice**
—

2011

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

,

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

WWW.FR.CH/DSJ

Direction de la sécurité et de la justice DSJ

—
2011

I. Direction et Secrétariat général	1	VII. Service de probation (SProb)	33
1. Missions.....	1	1. Missions.....	33
2. Activités	1	2. Activités	34
3. Conférences intercantonales.....	3	3. Evénements particuliers.....	37
4. Affaires contentieuses	4		
5. Législation	4		
II. Police cantonale	6	VIII. Service de la justice (SJ)	38
1. Mission	6	1. Missions.....	38
2. Gendarmerie	6	2. Activités	38
3. Police de sûreté	10		
4. Services généraux	12		
5. Ressources humaines (RH).....	13		
6. Service de presse.....	14		
7. Bureau des armes et explosifs (BAE)	15		
8. Bureau des entreprises de sécurité.....	16		
III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	16	IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)	40
1. Missions du service	16	1. Mission	40
2. Protection de la population.....	16	2. Activités	40
3. Protection civile.....	18		
4. Administration militaire	20		
5. Intendance des bâtiments.....	23		
IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)	24	X. Office de la circulation et de la navigation (OCN)	41
1. Missions.....	24	1. Missions.....	41
2. Police des étrangers.....	24	2. Activités	42
3. Domaine de l'asile.....	25		
4. Main-d'œuvre étrangère	25		
5. Passeports et cartes d'identité suisses	26		
V. Service de la police du commerce (SPoCo)	26	XI. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	42
1. Mission	26	1. Missions.....	42
2. Activités	26	2. Activités	42
VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	28	XII. Etablissements de Bellechasse (EB)	42
1. Missions.....	28	1. Missions.....	42
2. Application des sanctions pénales.....	28	2. Activités	42
3. Prisons	31		
XIII. Etat du personnel	43		

2011

I. Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat-Directeur: **Erwin Jutzet**
Secrétaire générale: **Claudine Godat**

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, la police des étrangers et la police du commerce, l'intégration des migrants, la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, ainsi que la protection de la population et l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) et les Etablissements de Bellechasse sont rattachés administrativement à la DSJ.

2. Activités

Parmi les activités de la Direction en 2011, il convient de relever les aspects suivants:

2.1 Activités courantes

Le secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Poursuite de la politique d'intégration

Les efforts dans le domaine de l'intégration des migrants et des migrant-es dans le canton de Fribourg se sont poursuivis et intensifiés en 2011.

Dès 2014, la Confédération mettra en place une nouvelle politique d'intégration. Dans cette perspective, la DSJ, conjointement avec la Direction de la santé et des affaires sociales, a entrepris d'élaborer un Programme d'intégration cantonal global. A cet effet, un mandat a été confié à une institution spécialisée pour dresser l'état des lieux et analyser les besoins dans le domaine de l'intégration: intégration en général, domaine de l'asile, prévention des discriminations.

Le programme «Langue et formation» a été reconduit avec succès en collaboration avec l'Office fédéral des migrations. Près d'une vingtaine de projets ont été soutenus et une journée d'in-

formation et d'échanges, portant notamment sur les premières expériences faites avec l'instrument «Feedback d'apprentissage» aux porteurs et porteuses de projets, a été organisée au printemps 2011.

En outre, la collaboration avec les communes a été fortement développée. S'inspirant du projet «Marly Sympa», lauréat du Prix suisse de l'intégration 2009, le Bureau de l'intégration des migrants et des migrant-es a développé «Communes Sympas-Gemeinsam in der Gemeinde», avec le soutien financier de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Plusieurs communes (Bulle, Guin, Estavayer-le-Lac) ont d'ores et déjà décidé ou prévu de mettre en œuvre ce projet.

Afin d'approfondir la collaboration avec les communes, la 3^e Conférence des communes pour l'intégration s'est tenue le 13 octobre 2011 sur le thème du travail et de la migration. A cette occasion, le Bureau de l'intégration a offert d'accorder un soutien actif aux communes voulant mettre en place des séances d'information destinées aux nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, notamment par la préparation d'un modèle de présentation d'une séance d'accueil type.

Pour permettre un accès facilité aux informations pratiques, le site Internet de l'intégration a été mis en ligne à fin mars 2011. Il permet de rendre le Bureau plus visible et d'améliorer l'accès à toutes les informations utiles, notamment pour les nouveaux arrivants dans le canton. Par ailleurs, la brochure d'accueil *Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue* a été diffusée en six langues: le français, l'allemand, l'albanais, l'anglais, le portugais et le turc.

La première Journée cantonale de l'intégration a eu lieu le 28 mai 2011 à Fribourg. Organisée par la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et contre le racisme (CMR), elle s'est articulée autour des thèmes «Migrations, appartenances religieuses et intégrations». De nombreuses personnalités du monde politique, ainsi que trois chercheurs de renommée ont participé à cette manifestation.

Quant à la nouvelle loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrant-es et la prévention du racisme, elle fournit un nouveau cadre aux activités actuelles, sans remettre en question la répartition des compétences pratiquée depuis plusieurs années. La loi confirme le rôle central joué par les communes dans ce domaine.

Sur le plan institutionnel, le Bureau de l'intégration, rattaché à la DSJ, est l'interlocuteur de l'Office fédéral des migrations et se charge de la coordination des mesures d'intégration au niveau du canton. Le Service de l'action sociale, qui est ratta-

2011

ché à la Direction de la santé et des affaires sociales, est quant à lui compétent pour le domaine spécifique de l'intégration des réfugié-e-s et des personnes admises provisoirement.

2.2.2 Coopération au développement et aide humanitaire internationales

En 2011, le canton de Fribourg s'est doté d'une loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Cette loi met en œuvre l'article 70 de la Constitution cantonale, selon lequel l'Etat encourage la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, ainsi que le commerce équitable et les échanges entre les peuples.

En se dotant de cette loi, le Conseil d'Etat a voulu soutenir les efforts des pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leur population. La loi affirme les principes de l'action de l'Etat en la matière et renforce l'assise de la politique de coopération au développement et d'aide humanitaire.

La DSJ a repris le dossier de la coopération en 2011 de la Chancellerie d'Etat. Les compétences en matière d'aide humanitaire restent du ressort de la Direction des finances (DFIN). Le Conseil d'Etat, sur proposition de la DFIN, a ainsi réservé début 2011 100 000 francs pour des projets d'aide humanitaire à Nova Friburgo.

2.2.3 Application du code civil suisse

Le projet de loi d'application du code civil suisse (LACC) a été transmis au Grand Conseil à la fin 2011. Il s'agit d'une mise à jour notable, en particulier dans le domaine des droits de voisinage. Conçues jadis pour une société essentiellement rurale, ces normes légales sont désormais adaptées à un canton à dominante urbaine et périurbaine. Le droit des successions a aussi été adapté en fonction de la professionnalisation de la justice de paix, qui se trouve ainsi qualifiée pour assumer de nouvelles tâches.

Le droit de la tutelle – ou de la protection de l'adulte, selon la terminologie du nouveau CCS – fera pour sa part l'objet d'une loi d'application indépendante, qui sera soumise au Parlement cantonal en 2012.

2.2.4 Age de la retraite pour les agents et agentes de la force publique

Le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance qui fixe dès 2012 l'âge limite de la retraite à 60 ans pour les agents de la force publique. Auparavant en vigueur pour les policiers, l'âge de la retraite obligatoire à 60 ans est ainsi étendu aux agents de détention de la Prison centrale et des Etablissements de Bellechasse, ainsi qu'aux gardes-faune.

Cette décision se base sur la loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et qui conserve la compétence du Gouvernement de fixer un âge limite de la retraite différent suivant les catégories de personnel. Les agents de police (gendarmerie et police de sûreté) bénéficiaient déjà de la retraite à 60 ans, en vertu d'un règlement ad hoc abrogé le 31 décembre 2011.

2.2.5 Conseil cantonal de prévention et sécurité (CCPS)

Le Conseil cantonal de prévention et sécurité (ci après: CCPS) est un organe consultatif du Conseil d'Etat regroupant des représentants de la Police cantonale, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées, ainsi que, à partir de 2012, du Procureur général.

Présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice, le CCPS a défini au printemps 2011, dans son premier rapport au Conseil d'Etat, six objectifs stratégiques prioritaires pour renforcer la sécurité de proximité: faire du citoyen un partenaire de la sécurité, prévenir et combattre la violence, maintenir les espaces publics accueillants, restreindre la consommation d'alcool, réduire les incivilités et faire échec aux cambrioleurs.

Au début de la prochaine législature, l'adoption de la politique cantonale de lutte contre la criminalité, élaborée par le Ministère public en collaboration avec le Conseil d'Etat, permettra également de donner un cadre clair et fort à la lutte contre les atteintes à la sécurité.

2.2.6 Rapport sur la sécurité sismique dans le canton de Fribourg

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport faisant suite au postulat Berset-Bapst (Nº 273.05) sur la sécurité sismique dans le canton de Fribourg. Alarmé par un rapport national estimant que Fribourg pourrait connaître des séismes d'une magnitude allant jusqu'à 6, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ci-après: ECAB), centre de compétences en la matière, avait chargé le professeur Jon Mosar, expert internationalement reconnu du Département de géosciences de l'Université de Fribourg, d'étudier de manière approfondie la tectonique et la sismicité du territoire cantonal. Les principaux résultats de ces études indiquent que le risque pour le canton ne devrait pas dépasser une magnitude de 4,5, ce qui correspond à la moyenne suisse.

En pratique, l'aléa sismique permet surtout de définir le niveau des mesures de prévention. Il s'agit surtout de renforcer la sécurité des bâtiments, de prévenir et de sensibiliser, de préparer l'intervention et de couvrir les dommages.

— 2011

A Fribourg, la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) rend obligatoire l'observation de normes parasismiques pour les nouvelles constructions. Le canton a également intensifié son action d'information et de sensibilisation dans le domaine des séismes ces dernières années. L'intervention en cas de séisme fait en outre partie des engagements planifiés et exercés par l'organe cantonal de conduite.

2.2.7 Départ en retraite du commandant de la police cantonale et nomination du nouveau commandant

Le 29 novembre 2011, le Conseil d'Etat in corpore a officiellement pris congé du commandant de la Police cantonale, M. Pierre Nidegger, dont le départ en retraite intervient au 31 décembre 2011. Le Conseil d'Etat exprime sa profonde reconnaissance et ses chaleureux remerciements à M. Nidegger, qui durant seize ans a assumé la responsabilité de la sécurité de toute la population fribourgeoise. C'est en effet le 1^{er} février 1996 que Pierre Nidegger, alors chef de la police de sûreté depuis déjà quatorze ans, a accédé au commandement de la Police cantonale. Durant seize ans, il a construit une police stable, efficace, reconnue. En ayant fait une priorité de l'excellence de la formation délivrée par l'Ecole d'aspirants de police, il lègue à ses successeurs un précieux outil pour assurer la haute qualité du travail policier.

Pour succéder à M. Nidegger, le Conseil d'Etat a nommé M. Pierre Schuwey, chef de la gendarmerie depuis 1993 et vice-commandant de la Police cantonale depuis 1996.

2.3 Conduite de projets

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous le point 5.

Elle a également poursuivi un certain nombre d'autres projets, portant notamment sur les objets suivants:

› Institution d'un groupe de travail interdirectionnel pour le projet de centre sports-loisirs au camp du Lac-Noir: dans quelques années, l'armée devrait réduire notablement son occupation du camp du Lac-Noir, pour lequel il faudra dès lors trouver de nouvelles affectations civiles. Le groupe de travail interdirectionnel avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, a pour objectif de trouver des solutions pour optimiser l'occupation non-militaire du camp à l'horizon 2016 et est chargé d'étudier la faisabilité de la transformation des bâtiments militaires en un centre sports et loisirs au Lac-Noir.

› Prise en charge sanitaire des condamnés pénaux et avenir du Foyer La Sapinière aux Etablissements de Bellechasse: dans le canton de Fribourg comme dans l'ensemble de la Suisse, de plus en plus de détenus présentent des problèmes psychiques et font l'objet non pas d'une simple peine de prison, mais d'une me-

sure pénale thérapeutique. La mise en œuvre de telles mesures nécessite des infrastructures et un suivi psychiatrique pointu.

Pour faire face à ce nouveau défi, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail pluridisciplinaire et interdirectionnel avec la Direction de la santé et des affaires sociales, chargé d'élaborer les bases conceptuelles et juridiques de la prise en charge médicale (somatique et psychiatrique) des détenus et des condamnés à une mesure pénale dans le canton de Fribourg. Il a également pour tâche d'étudier la faisabilité, sur le site du Foyer La Sapinière des Etablissements de Bellechasse, d'une institution spécialisée pour les délinquants présentant des problèmes psychiques au sens de l'article 59 CP.

› Mise en œuvre du projet interdirectionnel de l'harmonisation des registres des personnes (projet HarmPers): ayant pour but d'uniformiser les pratiques en matière de contrôle des habitants dans toutes les communes du canton, la plate-forme Fri-Pers est accessible à l'administration cantonale depuis le 17 juin 2011. La plate-forme contient les données harmonisées de toutes les personnes habitant dans les 167 communes du canton. En outre, un guide conçu par un groupe de travail des communes et du canton a été mis à disposition des personnes préposées au contrôle de l'habitant.

3. Conférences intercantionales

— 3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP présidée par la Conseillère d'Etat Karin-Keller Sutter (SG), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité en particulier des objets suivants:

- › *Evolution de la situation dans le domaine de l'asile*
- › *Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte-enlèvement au niveau suisse, en collaboration avec la Confédération*
- › *Mise en consultation des modifications du Concordat instituant des mesures contre la violence lors des manifestations sportives*

Le Directeur SJ préside la Commission des affaires juridiques pénales (auparavant: Commission de la criminalité économique et de la criminalité organisée / CECO), qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. Cette commission est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux thématiques liées à la coordination de questions de portée intercantonale ou à la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération.

2011**3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)**

La CDMP a tenu sa conférence annuelle à Winterthur (ZH) le 27 mai 2011. En sus des affaires statutaires, les membres de la Conférence ont été informés sur la situation politique en matière de sécurité par le Conseiller fédéral Ueli Maurer et sur la situation dans le domaine de l'armée par le Commandant de corps André Blattmann, Chef de l'armée).

3.3 Autres Conférences

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a tenu deux séances plénières en 2011.

Les membres de la Conférence latine des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population se sont rencontrés le 1^{er} décembre 2011 à Lausanne

4. Affaires contentieuses**4.1 Décisions de première instance**

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remises d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, etc.). La situation pour 2011 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes en 2011 ou avant 2011)	39
Décisions prises (mesures/décisions négatives/ décisions positives/irrecevables)	32
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	2
Recours au CE	3
Recours au TC	3
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2011	5

4.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants: Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2011 est la suivante:

Recours déposés en 2011	32
Dont	
Admis	0
Rejetés	25
Irrecevables	2
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	3
Procédure pendantes à la Direction le 31 décembre 2011	2
Recours au TC	3

4.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2011 est la suivante:

Requêtes pendantes au 1 ^{er} janvier 2011	1
Requêtes déposées en 2011	2
Requêtes liquidées en 2011	2
Requêtes pendantes le 31 décembre 2011 (déposées en 2011 ou avant 2011)	1

5. Législation**5.1 Lois et décrets**

Loi du 1^{er} février 2011 modifiant la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers)

Loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des mineures et la prévention contre le racisme

Loi du 5 octobre 2011 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

Loi du 5 octobre 2011 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre

2011**5.2 Ordonnances et tarifs**

Ordonnance du 18 janvier 2011 concernant les moniteurs et les écoles de conduite

Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Corminboeuf la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Givisiez la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Granges-Paccot la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Vilars-sur-Glâne la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 22 février 2011 sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention)

Ordonnance du 15 mars 2011 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 15 mars 2011 modifiant l'ordonnance concernant les profils d'ADN

Ordonnance du 15 juin 2011 modifiant le règlement sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers)

Ordonnance du 15 juin 2011 modifiant le règlement sur les normes d'octroi de subsides pour les dépenses concernant les mesures de prévention et de défense contre l'incendie

Ordonnance du 15 juin 2011 modifiant le règlement concernant l'organisation, l'exploitation et le subventionnement des centres de renfort pour la défense contre l'incendie

Ordonnance du 23 août 2011 sur la vidéosurveillance

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordres à la commune de Fribourg

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Marly

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Bulle

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Gruyère

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Morat

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Romont

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune d'Estavayer-le-Lac

Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Châtel-St-Denis

Ordonnance du 25 octobre 2011 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles

Ordonnance du 22 novembre 2011 modifiant l'ordonnance instituant un Conseil cantonal de prévention et de sécurité

Ordonnance du 22 novembre 2011 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2012

Ordonnance du 29 novembre 2011 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2012 pour l'assurance des bâtiments

Ordonnance du 29 novembre 2011 concernant les conditions de retraite des agents et agentes de la force publique

Ordonnance du 13 décembre 2011 sur la culture et le commerce du chanvre

Ordonnance du 20 décembre 2011 concernant la surveillance des fondations

Ordonnance du 20 décembre 2011 relative à la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle

Ordonnance du 20 décembre 2011 adaptant d'urgence la législation sur la protection civile

Ordonnance du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté concernant le tarif de ramonage

2011

II. Police cantonale

Commandant: Pierre Nidegger

1. Mission

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

2. Gendarmerie

2.1 Missions

La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes de police de proximité décentralisés. Ces derniers assurent notamment, depuis le 1^{er} juillet 2009, des contacts permanents avec la population et les diverses institutions publiques. La gendarmerie comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation routière et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

2.2 Activités courantes

2.2.1 Affaires traitées

	2010	2011
Rapports de police établis	13 705	13 282
Plaintes pénales enregistrées	9 911	9 316
Réquisitions traitées	24 145	21 459
Transports de détenus et prévenus	3 707	3 579
soit dans le canton	3 057	3 047
soit hors canton	650	532

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2010	51	117	168
2011	35	115	150

2.2.3 Circulation et navigation

En 2011, l'ange Franky a poursuivi son action «Slow Down. TAKE IT EASY» dans le cadre d'une action pour les motards en particulier. Deux journées de prévention se sont déroulées sur

le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes».

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Sarine	687	592	318	296	2	4
Singine	190	192	119	118	2	4
Gruyère	325	305	141	138	3	4
Lac	175	157	99	91	1	3
Glâne	99	73	50	33	0	1
Broye	144	109	56	70	3	0
Veveyse	99	61	52	28	0	1
Total	1 719	1 498	835	774	11	17

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 498 (1 719 en 2010), est en diminution de 12,9 %. Le nombre de personnes blessées, soit 774 (835 en 2010) est en diminution de 7,3 % et le nombre de personnes tuées, soit 17 (11 en 2010) est en augmentation de 54,6 %.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0,5 % a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2011, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de personnes contrôlées		Conducteurs en état d'ivresse	
	2010	2011	2010	2011
Total	19 196	15 121	4,9 %	7,1 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2010	2011
Saisies du permis de conduire	1 106	1 174
Contrôles de vitesse	3 750	4 239
Fuites après accident	801	725
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	241	223
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 6 396 834	Fr. 6 355 329
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	48	32
Accompagnements de transports spéciaux	193	229
Accidents de navigation	0	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	5	12
Engagements du groupe des plongeurs	10	6

2011

2.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2011, les activités suivantes:

	2010	2011
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 156	1 083
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 371	1 426
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	512	486
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 382	1 466
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	9	9

2.2.5 Chiens de police

	2010	2011
Nombre de chiens	20	20
Nombre d'engagements	684	674
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	49	41
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	54	52
dont des recherches de personnes	67	49
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	3

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

2.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2011, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 37 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (26 interventions en 2010). Ces personnes sont demeurées 114 jours dans le canton (89 jours en 2010). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant un terrain d'accueil, il sied de préciser que le Conseil fédéral a approuvé un concept pour la réalisation d'un réseau de places d'accueil le long des routes nationales. Dans ce cadre, il a soutenu le projet de la création d'une aire multifonctionnelle sur l'A12, à Sâles, une aire qui pourra accueillir les gens du voyage. L'aire de repos déjà existante, au lieu-dit La Joux des Ponts, sera agrandie et permettra d'accueillir les gens du voyage.

2.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 26 services de protection rapprochée en 2011 (28 services en 2010), dont 23 à l'encontre de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2011, les agents de la Police cantonale ont procédé à 8 reprises (8 en 2010) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 19 gendarmes, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1 162 agents ont été engagés à 33 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 15 matchs de hockey sur glace (13 pour le HC Gottéron et 2 pour les rencontres Düdingen-Martigny), 5 matchs de football, 7 manifestations diverses, 5 procès et 1 protection de personnalité. Pour ces événements, les agents ont totalisé 8170 heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 21 interdictions de stade et 24 interdictions de périmètre ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 11 agents ont été engagés à Davos dans le cadre du WEF (World Economic Forum). 10 agents se sont déplacés, à Berne, pour renforcer le GMO dans le cadre d'un congrès de l'UDC. Au total, 21 agents ont effectué 1308 heures d'engagement.

2.3 Événements particuliers

2.3.1 Actions de prévention

2.3.1.1 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région,

2011

elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

«AU CONTACT DU CITOYEN» Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Action permanente.

«TABARRO» En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 86 engagements, d'une durée totale de 366 heures, ont été effectués. 406 agents ont participé à cette action.

«AURORE» Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 461 agents ont effectué 159 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 22 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 23 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 10 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

ACTIONS REGIONALES

Région Centre:

«ORDRE PUBLIC»

Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à:

- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements;
- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;
- empêcher le développement de la mendicité;
- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;
- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;
- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;
- renforcer le sentiment de sécurité de la population. 1628 agents ont été engagés dans le cadre des 754 actions menées. 44 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 39 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.

«ANGEL»

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étagage) et de rassurer la population. Lors des 129 efforts effectués, 264 agents ont assuré une présence de 621 heures.

«ATTENTION AUX VOLEURS!»

Dès le printemps 2011, sur la base de constatations de la police, il est apparu que de nombreux vols et infractions à la loi sur les stupéfiants étaient commis au centre-ville de Fribourg. Sur la base de ces constatations, une campagne de prévention a été mise sur pied par la police de proximité de la région Centre. Elle a démarré au mois de mars 2011. Plus de 700 affiches ont été distribuées et apposées. Quelque 5000 flyers ont été distribués auprès de nombreux commerces, établissements publics et citoyens au centre-ville.

«EDEN»

La task-force «EDEN» a été mise sur pied durant la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2011 pour lutter contre un phénomène émergeant de troubles à l'ordre et à la sécurité publics, au centre-ville de Fribourg, en particulier dans les zones commerçantes, les places et les jardins publics. Constituée de 6 agents de la Police cantonale, la task-force «EDEN» permit, grâce à son action ciblée tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. 18 plaintes ont été élucidées, 8 arrestations, 131 contrôles et 77 auditions ont été effectués. 88 rapports de dénonciation concernant des vols, des dommages à la propriété et des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont été rédigés. Durant la période indiquée, 243 g de haschisch, 52 g de marijuana, 28.4 g de cocaïne et 3.3 g d'héroïne ont été séquestrés.

2011

Région Nord:

«STAND BY»

Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rues commerçantes. Dans le cadre de cette action, les agents ont effectué 100 présences.

Région Sud:

«ROSSO»

Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, centres-villes, parcs publics, aux abords des cycles d'orientation, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages). Ce même effort permet aussi de porter une présence préventive auprès des banques et des stations-service, de porter une présence préventive et répressive dans les centres-commerciaux, en particulier contre les vols divers (porte-monnaie, sacs à mains, etc.) commis notamment par des ressortissants de l'Est. 1149 efforts effectués, 2 201 agents, représentant 1383 heures. 192 personnes suspectes ont été identifiées et 19 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 55 usagers de la route ont fait l'objet de dénonciations pour des infractions LCR. 8 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

22.08 – 09.09 Rentrée scolaire Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 26 conducteurs ont été dénoncés.

13.04

Action «Merci»

Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur remettre une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. Sur les 1230 automobilistes contrôlés, 1127 conducteurs ont reçu une plaque de chocolat et 103 ont été dénoncés.

10.11

Journée de la lumière

11. – 26.11

Action Eclairage

Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité» ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action Eclairage débutait par cette campagne suisse. 627 flyers et 268 brassards ont été distribués. 93 conducteurs ont été dénoncés et 473 fiches techniques ont été délivrées.

2.3.1.2 Circulation

01.01 – 31.12 La ceinture pour la vie

Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 4393 AO/DR ont été délivrés. Action permanente.

01.01 – 31.12 TECO

Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 1855 automobilistes ont été dénoncés. Action permanente.

11.04 – 31.12 Action comportement et équipement des deux-roues – contrôles radar motards

Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 278 motocyclistes dénoncés. Action permanente.

11.04 – 31.12 Action comportement et équipement des 2-roues – contrôles de circulation

675 motards et cyclistes ont été dénoncés. 449 fiches techniques ont été délivrées. Deux journées de prévention se sont déroulées sur le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes». Durant cette action, le nombre de motards victimes a diminué:
- blessés: – 13 % (127 en 2010 à 111 en 2011);
- tués: – 60 % (5 en 2010 à 2 en 2011).

2.3.2 Police de proximité

Le 1^{er} juillet 2009 a eu lieu le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du canton. Lors de ce déploiement, trois groupes d'investigations (GIP) ont été créés dans les régions de gendarmerie et affectés à la répression judiciaire de proximité (deals de rue, tags, délits connexes, etc.). Dans le cadre de cette activité permanente, les agents ont interpellé 497 personnes suspectes en 2011 (559 en 2010). 81 auteurs d'infractions (107 auteurs en 2010) ont été placés en arrestation provisoire ou incarcérés pour les besoins de l'enquête. 323 personnes ont fait l'objet de rapports de dénonciation quant à des infractions à la loi sur les stupéfiants (306 personnes en 2010). De surcroît, 101 dénonciations ont été établies pour des infractions contre le patrimoine (85 en 2010) et 35 pour des dommages à la propriété (20 dénonciations en 2010). Durant ces actions, les agents ont notamment séquestré: 138.5 g d'héroïne (151 g en 2010), 172 g de cocaïne (122 g en 2010), 203 g de haschisch (1.2 kg en 2010), 6.3 kg de marijuana (12.6 kg en 2010) et divers autres produits stupéfiants (pilules thaï, pastilles d'ecstasy, LSD, speed, etc.). Les diverses enquêtes menées ont notamment permis la découverte de 9 cultures indoor (32 cultures découvertes en 2010) et le séquestre de 2290 plants de chanvre (4757 plants en 2010). 1 culture outdoor a été découverte sur une surface de 4500 m². Les plants de chanvre ont été distillés sur place sous contrôle policier.

2011

3. Police de sûreté

3.1 Missions

La police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Ses missions générales sont les constats sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au procureur.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Affaires traitées

	2010	2011
Rapports de police établis	1 945	1 072
Plaintes pénales enregistrées	117	86
Réquisitions traitées	2 333	1 441
Identifications par le SIJ	251	297
soit par empreintes digitales	77	129
soit par ADN	124	106
soit par traces de semelles	50	51
soit par traces d'oreille		11
Relations par traces de semelles		207
Relations par ADN	134	266
soit internes	17	29
soit avec d'autres cantons	117	237
Prises ADN sur la personne	991	1 084
Effacements de profils ADN	1 652	570
Personnes dactyloscopiées	1 110	1 016

3.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2010	40	190	230
2011	35	134	169

3.2.3 Stupéfiants

	2010	2011
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	27 347	754
marijuana (en grammes)	43 837	48 662
éroïne (en grammes)	166	158
cocaïne (en grammes)	2 490	641
pastilles thaï, LSD, ecstasy	12	53
amphétamines (en grammes)	145	9
Morts par surdose	4	2

	2010	2011
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	12	12

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2010	2011
Champs	1 (superficie d'env. 2000 m ²)	1 (superficie d'env. 2000 m ²)
dont en Sarine	0	0
dont en Singine	1	1
dont en Glâne	0	0
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	0	0
dont en Broye	0	0
dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	4413 plants dont: - 3792 en culture indoor - 621 en culture outdoor	4173 plants dont: - 2572 en culture indoor - 1601 en culture outdoor
Cultures indoor	32	27
Enquêtes pénales	0	1

3.3 Evénements particuliers

L'entrée en vigueur du nouveau CPP au 1^{er} janvier 2011 représente un moment important en particulier pour la police. De manière générale, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes à la suite des événements marquants suivants:

Homicides Riaz 26.03.2011: assassinat d'un homme âgé de 24 ans, au volant de son véhicule stationné devant le domicile des beaux-parents de l'auteur.
L'auteur, interpellé quelques jours plus tard en Valais à la suite d'un contrôle routier, a fait feu à huit reprises, avec un pistolet Parabellum de calibre 7.65 mm Para, sur l'amant de sa femme. Huit douilles et sept projectiles ont été prélevés sur les lieux.

Chénens 20.11.2011: homicide par arme à feu d'une femme âgée de 53 ans, à son domicile, par son ex-petit ami. Quatre coups de feu ont été tirés dans la chambre, probablement avec une carabine de chasse à répétition manuelle munie d'un silencieux. Deux projectiles ont atteint la victime à la tête, ce qui a causé son décès.

2011

Neirivue	03.12.2011: homicide d'un homme de 69 ans, tué par un fusil de chasse, à la suite d'une querelle de voisinage qui avait tourné au drame. A la suite d'une altercation verbale, l'auteur, fortement alcoolisé, s'est muni d'un fusil de chasse à deux canons juxtaposés et a fait feu sur la porte de l'appartement de la victime. La charge de grenade de la cartouche de chasse a transpercé la porte et a blessé mortellement la victime qui se trouvait derrière. L'auteur s'est ensuite rendu.	Incendies	Canton	Intervention dans 66 cas d'incendies. Causes: intervention humaine, technique, naturelle, indéterminée. Dispositif de surveillance à la suite de trois incendies de tas de bois dans la vallée de la Jigne et un début d'incendie d'un rural à Charmey.
Bulle	28.12.11: un père âgé de 34 ans fait feu sur ses 2 enfants et tue son bébé de 2 mois. L'enfant de 6 ans est grièvement blessé. L'auteur s'est par la suite donné la mort en se tirant une balle. La fillette de 6 ans est décédée 2 jours après des suites de ses très graves blessures.	Enquêtes LStup	Canton	L'enquête menée pour trafic de cocaïne en ville de Fribourg a permis de remonter jusqu'au canton de Berne et d'interpeller 3 trafiquants africains. Les perquisitions ont permis de séquestrer environ 350 g de cocaïne. La Police cantonale bernoise a effectué 2 arrestations et le séquestration d'environ 115 g de cocaïne. Le volet fribourgeois a révélé un trafic portant sur environ 160 g de cocaïne. En 2010, la police d'Annemasse/F a procédé à plusieurs interpellations dans le cadre de 2 affaires de trafic de marijuana portant sur plus de 100 kg. Les éléments recueillis ont permis d'établir que la drogue provenait de la région de Fribourg, cela depuis 2002 déjà. L'enquête préliminaire a permis d'émettre des soupçons à l'encontre de 2 habitants de Duingen. Sur commission rogatoire, intervention, le 29.11.11, au domicile des précités. Les importantes perquisitions menées ont permis le séquestration d'environ 25 kg bruts de marijuana conditionnée pour la vente en gros, d'environ 50 000 francs ainsi que de différents objets utiles à l'enquête. L'enquête en cours tentera de déterminer la provenance de la marchandise.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 73 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (homicide, mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.		
Brigandages	Canton	Cas où les auteurs ont été identifiés et confondus: 18.05.11: Domdidier, domicile privé (instigation, induire la justice en erreur) 27.05.11: Fribourg, bijouterie «Le TRES'OR» 06.06.11: Fribourg, boutique PKZ 30.06.11: Givisiez, banque Raiffeisen 23.07.11: Romont, Station shop AVEC 28.10.11: Villars-sur-Glâne, On The Run		
Séries de vols par effraction	Canton et hors canton	Plus de 2 000 cas de vols par effraction, tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrés. Arrestations de plusieurs bandes en flagrant délit par la police de sûreté et la gendarmerie. Les auteurs sont, en majorité, originaires de pays d'Europe de l'Est et des Balkans. Interpellation d'un trio de Roumains, auteur d'une soixantaine de vols à la tire dans toute la Suisse, dénoncés pour vols en bande et par métier, utilisations frauduleuses d'un ordinateur, infractions L'Etr et blanchiment d'argent.		
Vols à la tire			Pornographie Mœurs	8 cas de pornographie illégale ont été détectés. Introduction de la nouvelle loi sur la prostitution au 1 ^{er} janvier 2011. 278 contrôles de salons de massage. 243 prostitué(e)s recensé(e)s et 25 prostitué(e)s dénoncé(e)s.
Skimming	Canton	224 cas de skimming enregistrés. Interpellation de deux Bulgares, auteurs de poses d'appareils de skimming dans différents cantons suisses.	Atteintes à l'intégrité sexuelle	De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées. Identification, par ADN, de l'auteur d'un viol commis en 2002 à Fribourg. Les infractions liées à l'utilisation d'Internet sont toujours d'actualité. 83 auditions filmées ont été effectuées.
Dommages à la propriété sur des véhicules	Grandvillard	29.09.2011: 9 véhicules, appartenant à des soldats et stationnés sur le parking extérieur du camp militaire, fortement vandalisés et 4 jeux de plaques volés. Les dégâts commis par 2 auteurs mineurs qui ont reconnu les faits pourraient se chiffrer à environ 80 000 fr.	Prévention	Poursuite de la Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» – «wer bisch» lancée en 2007. Prévention dans les écoles par le chargé de prévention auprès de la BMI: 420 classes primaires et CO visitées. Participation à 104 réunions de parents, de professeurs et d'autres.

2011

4. Services généraux

4.1 Missions

Les services généraux regroupent les services de soutien de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils comprennent les secteurs suivants:

- › le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel);
- › l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données, transmission, équipement technique);
- › l'Info-Centre (gestion du système central d'information, conservation et archivage des données, diffusions cantonales et nationales, établissement de statistiques, office de filtrage Recherches informatisées de police (ci-après: RIPOL) cantonal);
- › la comptabilité;
- › l'habillement, l'équipement et l'armement;
- › l'intendance;
- › le garage.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Affaires traitées

	2010	2011
Rapports de police établis	8 440	1 995
Plaintes pénales enregistrées	2	2
Réquisitions traitées	1 425	474
Appels téléphoniques entrants	227 950	286 312
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 416	90 365
Alarmes traitées	2 350	2 652
soit pour incendie	628	718
soit pour effraction/agression	1 722	1 934

La baisse du nombre des rapports et des réquisitions s'explique par un changement interne dans le flux des documents.

4.2.2 Informatique et télécommunications

- › maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);
- › maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

4.2.3 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2010	2011
Voitures	201	210
Motos	9	9
Bateaux	5	5

4.2.4 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées. 18 déménagements ou mutations internes et 52 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés.

4.2.5 Habillement, équipement et armement

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

4.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 19 933 factures (20 601 en 2010) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 260 093 francs (4 253 007 francs en 2010) a été facturé.

4.3 Evénements particuliers

4.3.1 Informatique et télécommunications

- › POLYCOM: lancement des procédures de demandes de permis de construire, installation d'une 1ère série de véhicules de service avec l'équipement POLYCOM, personnalisation des paramètres des terminaux avec le groupe de travail utilisateurs;
- › système central d'information Zephyr: développement du module automatique d'archivage et de suppression des données, adaptation et intégration des nouveaux formulaires pour l'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse (CPP), migration des applications / modules et tests, développement de l'interface SwissPol Index pour la Confédération;
- › migration Win 7 et Office 2010: analyse et tests;
- › mise en place du système de déploiement SCCM.

— 2011

4.3.2 Intendance

Principaux projets:

- › étude et fin du projet concours du nouveau bâtiment de commandement;
- › étude du nouveau poste du Mouret;
- › mise en vente des postes de Cugy – Le Mouret – Chevrilles – Schmitten;
- › assainissement complet des postes de Prez-vers-Noréaz et Châtel-St-Denis, assainissement partiel du poste de Porsel;
- › réaménagement des locaux de la police pour intégrer les exigences liées au CPP;
- › assainissement des bureaux de la brigade criminelle et création d'une salle mixte de commandement/formation.

4.3.3 Habillement

- › collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement du nouvel uniforme de représentation;
- › renouvellement du gilet pare-balles collectif et des pare-coups MO (maintien de l'ordre);
- › changements des parois et de l'éclairage de la première cave de tir.

5. Ressources humaines (RH)

5.1 Missions

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute en quantité et qualité les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants et aspirantes de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue, ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs et collaboratrices qui en ont besoin et des prestations de conseil à la hiérarchie.

5.2 Affaires courantes

5.2.1 Formation de base et formation continue

Le 3 janvier 2011, 30 personnes ont débuté l'école d'aspirants de police (ci-après: EAP). En cours d'année, quatre aspirant-e-s ont

quitté l'EAP et un ancien élève (EAP 2009) l'a rejointe. Au terme de leur année de formation, 27 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 16 décembre 2011, 22 gendarmes et 4 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés à la Cathédrale.

32 aspirants, à savoir 24 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 8 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2012.

En outre, le centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention, collaborateurs et collaboratrices du Ministère public).

5.3 Événements particuliers

5.3.1 Cellule «relations humaines»

Le Chef de brigade Germain Collaud ayant fait valoir son droit à la retraite, le nouveau responsable de la cellule a été désigné en la personne de l'adjudant Charles Baeriswyl. Il suit actuellement une formation d'«approche centrée sur la personne». Il a également été nommé membre de la commission cantonale contre la violence conjugale, en remplacement de son prédécesseur qui en assurait la coprésidence.

La cellule «relations humaines» a été sollicitée pour la prise en charge d'un certain nombre de cas particuliers. Le responsable de cette cellule a collaboré à la formation de base des aspirants à l'école de police et a mis en place un concept d'appui psychologique, pour ces derniers, durant leur stage pratique.

5.3.2 Psychologie du travail

Suite aux expériences favorables, l'horaire flexible qui avait été introduit à titre d'essai en novembre 2010 a été déployé définitivement au sein de la Police cantonale. Ainsi, le nombre de collaborateurs et collaboratrices concernés a passé de 130 à 350.

Le processus de sélection des aspirants de police a été actualisé. Désormais, les candidats s'inscrivent au processus de sélection via le site Internet de la Police cantonale. Ils peuvent ensuite s'inscrire à une demi-journée de tests. Outre les compétences linguistiques, de nouveaux tests mesurent les aptitudes cognitives, la motivation, les compétences sociales, l'intégrité et l'esprit pratique.

Dans le cadre de leur formation de base d'une année, les aspirants policiers suivent 80 heures de cours de psychologie. Un groupe de travail, principalement composé des psychologues des corps de police romands, est en train de revoir complètement le manuel du cours, d'ici à la fin 2012.

2011**6. Service de presse****6.1 Missions**

Le service de presse et de prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et met à jour le site Internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité. Par ailleurs, il assure la communication interne de la Police cantonale.

6.2 Affaires courantes**6.2.1 Activités médiatiques**

En 2011, le service de presse et de prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

- › 759 communiqués de presse;
- › 6 conférences de presse et points-presse;
- › 531 réponses à des questions des journalistes;
- › 19 messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours.

Par ailleurs, 173 647 visites sur le site Internet ont été recensées, soit un peu plus de 475 par jour.

6.2.2 Activités de relations publiques

En 2011, les activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de nombreux stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le service de presse a contribué aux manifestations suivantes:

10.04	Slow Up de Morat;
28. – 29.05	Rencontre suisse des fanfares de police;
10.07	Slow Up de la Gruyère;
7. – 16.10	Foire de Fribourg;
20. – 23.10	Expo Schmitten.

Du 1^{er} juillet au 31 août 2011, 18 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

Des visites des différents sites de la Police cantonale ont également été effectuées tout au long de l'année.

6.2.3 Activités de prévention

En 2011, le service de presse et de prévention a soutenu les actions de prévention suivantes:

- › 6 actions médiatiques de prévention:

Action «Deux-roues»;

Action «Merci» sur les routes du canton;

Action «Rentrée scolaire»;

Action «Eclairage»;

Action «Angel».

- › 21 concepts de sécurité à domicile (visite et conseils d'un policier spécialisé).

6.3 Evénements particuliers**6.3.1 Action motards 2011**

La Police cantonale, avec le soutien financier de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) et de la section Fribourg du TCS, a lancé une action de sensibilisation originale auprès des motards. Elle entendait passer un message simple: «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes».

Afin de permettre aux adeptes des deux-roues de vibrer au guidon de leur propre machine, elle les a invités durant une journée sur un circuit de vitesse en France. Sous la direction de personnes compétentes, les motards ont eu tout loisir de rouler sans risque de se faire flasher par un radar. 176 motards ainsi que 14 motards de la police se sont retrouvés sur le circuit de Bresse à Frontenau en France les 17 et 18 mai 2011.

6.3.2 Action «Attention aux voleurs!»

Cette action a été lancée par un point-presse organisé le 23 mars 2011. Depuis le début de l'année, de nombreuses personnes avaient été victimes de vols à la tire notamment en ville de Fribourg. Afin de sensibiliser le public à ce phénomène, la Police cantonale a lancé cette action de prévention: flyers et affiches ont été distribués dans les commerces. Des messages de prévention ont été diffusés par haut-parleurs dans un centre commercial du centre-ville. Une diapositive a également été projetée avant les séances dans les cinémas de la ville. L'action devait être très ponctuelle, elle s'est finalement déroulée sur plusieurs mois.

2011

7. Bureau des armes et explosifs (BAE)

7.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application de la loi sur les armes, mais également pour l'application de la loi sur les explosifs. Le BAE délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bonnes moeurs pour le requérant d'un permis minage, les cartes européennes d'armes à feu pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentés d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosibles et d'engins pyrotechniques séquestrés. Enfin, le BAE gère le local de séquestration d'armes et d'explosifs, effectue des contrôles de collectionneurs d'armes, de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries et d'armoires servant au stockage d'explosifs et procède aux enquêtes préliminaires dans le cadre de mesures administratives. Fait nouveau, depuis le printemps 2011, toutes les acquisitions d'armes par des étrangers, les décisions de refus d'octroi d'un permis d'acquisition et les retraits d'armes par les autorités cantonales sont mentionnées dans une banque de données fédérale nommée «ARMADA».

7.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour l'année 2011 a été, entre autres, la suivante:

	2010	2011
Permis d'acquisition d'armes (civil)	505	617
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	228	518
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	56	56
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	28	10
Permis de port d'armes	46	24
Carte européenne d'armes à feu	77	87
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	16	26
Contrôle armureries	8	0
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosives	6	4
Permis d'acquisition de matières explosives	16	15
Contrôles d'entreposés de matières explosives (utilisateurs)	11	2
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques (fêtes de fin d'année)	74 (5)	79 (2)
Saisies d'armes	225	270
Enquêtes administratives	106	143

	2010	2011
Préavis pour mesures administratives	44	15
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	31	22
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	21	16
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	10	6
Destruction d'armes	355	348
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	79	18
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 250	env. 150
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	640	10
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	80	20
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 10 LArm	30	20

En raison de la modification de l'ordonnance du DDPS sur le tir hors service, le nombre de permis d'acquisition d'armes à feu a sensiblement augmenté. Tout soldat libéré du service militaire ainsi que toute personne civile voulant obtenir une arme militaire en prêt doivent dorénavant être en possession d'un permis d'acquisition d'armes.

Dû à l'augmentation importante des permis d'acquisition d'armes, le BAE a été passablement chargé avec l'enregistrement dans la banque de données cantonale des armes acquises.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

7.3 Événements particuliers

7.3.1 Contrôle de tous les magasins de vente de feux d'artifice

Le BAE a procédé au contrôle de tous les magasins de vente de feux d'artifice du canton. Il a été constaté que la gestion de la plupart de ces magasins était conforme à la loi sur les explosifs. Des rapports de dénonciation ont été rédigés à l'encontre de deux vendeurs. En outre, quelques vendeurs ont fait l'objet de remarques du fait d'irrégularités concernant les mesures de sécurité sur le stand de vente.

**—
2011****7.3.2 Destruction d'armes, de munitions,
de feux d'artifice et d'explosifs**

Le BAE a éliminé une quantité importante d'armes et de munitions, cela à la suite de décisions pénales, de retraits d'armes par les autorités cantonales et de dépôts volontaires d'armes. Le BAE a également détruit une quantité considérable de feux d'artifice en état défectueux découverts dans les déchetteries et d'explosifs devenus inutilisables.

8. Bureau des entreprises de sécurité**8.1 Missions**

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application du concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité. Elle est chargée notamment de délivrer les autorisations régies par le concordat et par l'article 6 de l'arrêté d'exécution du concordat (autorisation d'employer du personnel de surveillance), de reconnaître les autorisations et les certificats de capacité ou d'aptitude délivrés par les cantons non concordataires et d'approuver le matériel utilisé par les agents de sécurité.

8.2 Activités courantes

En 2011, ont été délivrées:

- › 108 autorisations d'engager du personnel;
- › 171 autorisations d'exercer;
- › 3 autorisations d'exploiter.

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 13 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

On compte actuellement 12 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

**III. Service de la protection de la population
et des affaires militaires (SPPAM)**

Chef: Daniel Papaux

1. Missions du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et d'assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

2. Protection de la population**2.1 Mission**

La protection de la population vise à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide lors d'événements extraordinaire ou de situation d'urgence. C'est ainsi qu'elle:

- › établit l'analyse des risques et l'actualise régulièrement;
- › assure la coordination des mesures de prévention;
- › garantit la préparation à l'engagement;
- › coordonne tous les moyens à l'engagement;
- › poursuit ses activités de coordination jusque dans la remise en état.

2.2 Activités courantes

Conformément aux prescriptions prévues dans la loi sur la protection de la population (LProtPop), l'ordonnance sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention) du 22 février 2011 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population, MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et la Région territoriale 1.

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal. De plus, cette analyse a été optimisée par une automatisation des relevés grâce

2011

à la mise en place par le Service de l'informatique et des télécommunications (ci-après: SITel) d'une page web dédiée.

En collaboration avec le SITel, qui en assure la direction, le projet pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF» s'est poursuivi. Cette interface informatique doit notamment servir de plate-forme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'Organe cantonal de conduite) et comme outil de gestion électronique des documents. Ces travaux se poursuivront en 2012.

Les travaux en vue de l'acquisition d'un «véhicule de commandement» ont débuté en 2010 en collaboration avec la Police cantonale. Ce véhicule est destiné à servir de poste de commandement installé sur la place sinistrée. Il sera opérationnel à partir du début 2012.

Dans le cadre des modifications apportées par la LProtPop à la loi sur la santé (LSan), la protection de la population a participé aux travaux du groupe de projet «Organe de conduite sanitaire (ORCsan)», dirigé par le Service du médecin cantonal, ceci dans le but d'instituer un tel organe de conduite pour gérer le domaine sanitaire lors d'un événement extraordinaire.

La protection de la population a été intégrée par la COREB dans la rédaction du plan d'intervention de l'aéropôle de Payerne, en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Suite à la décision de Swisscom de résilier les réseaux Infranet, le système de commande de déclenchement des sirènes doit être remplacé d'ici fin 2012. En étroite collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population, la protection de la population a démarré les travaux en y intégrant notamment la protection civile et le Groupe E.

Dans le cadre d'un projet conduit par le Service des forêts et de la faune (SFF), la protection de la population a assuré le lien avec les organes communaux de conduite dans le but de mettre à disposition des conseillers en dangers naturels.

Sous la présidence du chef du secteur de la protection de la population, la Commission latine des responsables de la protection de la population, subordonnée à la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire (CLSCM), a notamment préparé une prise de position pour la CLSCM sur le rapport «Stratégie protection de la population et protection civile 2015+».

L'Organe cantonal de conduite s'est réuni six fois durant l'année 2011 dans le cadre de ses séances ordinaires. Il a notamment

validé différents plans d'engagement (Plan ORANGE, Plan ROUGE, Plan cantonal d'engagement pandémie, Plan Anthrax).

Sous la forme d'une demi-journée de formation, l'Organe cantonal de conduite a approfondi ses connaissances du rythme de conduite pour le travail en état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

Dans le cadre de l'exercice fédéral de l'Office vétérinaire fédéral «NOSOS», l'OCC a été exercé pendant 3 jours (du 28 au 30 juin 2011) sur le thème d'une épizootie de fièvre aphteuse.

Sur mandat de l'Organe cantonal de conduite (OCC), la protection de la population a démarré la rédaction du Plan d'engagement «Pénurie d'approvisionnement électrique», en intégrant des représentants de divers horizons (Confédération, canton, communes, entreprises privées).

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le jeudi 26 mai 2011, à l'occasion duquel ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population, notamment sur les organes communaux de conduite (ORCOC). De plus, ils ont suivi une formation d'une demi-journée dispensée par des instructeurs de l'OFPP le 13 décembre 2011.

Les communes, chargées d'instituer jusqu'à fin 2009 un organe communal de conduite, ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population.

En fonction de la constitution des ORCOC, la protection de la population a pu poursuivre en 2011 leur formation de base. Au total, 17 organes communaux ont suivi cette formation, ce qui représente 76 participants.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Grangeneuve le 1^{er} juillet 2011. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

Un séminaire d'une demi-journée a été organisé le 8 avril 2011 afin d'orienter les chefs ORCOC sur les mesures de planification à effectuer ainsi que sur celles à prendre lors de l'engagement dans les zones de danger de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Un exercice Plan ORANGE a eu lieu à Estavayer-le-Lac le 31 mai 2011, dont les objectifs étaient notamment d'entraîner le fonctionnement du Plan ORANGE ainsi que de tester la chaîne de secours sanitaire. Sur la base du scénario de l'effondrement d'un toit de salle de gym sur deux classes d'école, quelques 150 membres des formations d'intervention et une cinquantaine de figurants ont été engagés.

2011

2.3 Événements particuliers

La protection de la population a été renforcée par un nouveau collaborateur, transféré de la protection civile. Ce collaborateur, en tant qu'instructeur, a pour mission prioritaire de former les ORCOC.

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie a été finalisée. Le plan cantonal d'engagement pandémie, accepté par l'Organe cantonal de conduite le 14 avril 2011, a été présenté par le chef OCC et le médecin cantonal au Conseil d'Etat le 16 novembre 2011. Le Conseil d'Etat en a pris acte avec notamment la décision de décharger le Comité de pilotage et le groupe de projet.

Sous l'impulsion du service des forêts et de la faune (SFF), l'OCC a érigé une interdiction de faire des feux lors de la sécheresse persistante du printemps. Cette intervention a été mise en vigueur par les préfets le 20 avril 2011 et levée à la mi-mai.

3. Protection civile

3.1 Mission

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Administration

3.2.1.1 Administration informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectués au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées de manière complètement satisfaisante.

3.2.1.2 Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

3.2.1.3 Gestion des constructions protégées et des sirènes

L'application de gestion des constructions de la protection civile, développée par l'entreprise OM Computer-Support AG à Cham (ZG), est maintenant opérationnelle. Toutes les données de l'ancienne application ont pu être reprises moyennant un important travail de contrôle manuel. L'interface avec l'application du SeCA ainsi qu'avec la plate-forme informatique cantonale FRI-PERS est réalisée. Le coût final de l'application s'élève à 157 932 francs, alors que la planification initiale prévoyait un montant de 299 000 francs. L'économie provient notamment de la possibilité offerte d'acquérir une application informatique existante (OM Computer-Support AG à Cham) répondant pleinement aux besoins. Le secteur de la protection civile dispose ainsi d'un outil très performant pour la gestion des constructions protégées et pour la perception des contributions de remplacement.

82 nouvelles sirènes d'alarme ont été installées en 2011 dans le canton de Fribourg, qui dispose désormais d'un réseau de sirènes fixes de dernière génération couvrant l'ensemble de son territoire (248 sirènes fixes). Le coût total du renouvellement des sirènes fixes existantes, de l'installation de 82 sirènes sur de nouveaux emplacements et l'installation, pour des besoins d'instruction, de trois sirènes (une par fournisseur) au centre d'instruction de protection civile à Sugiez, s'est élevé à 3 318 571 francs. Ce montant a été entièrement pris en charge par la Confédération. Selon la planification de la Confédération, le déclenchement à distance des sirènes depuis le centre d'engagement de l'alarme de la Police cantonale (CEA) ne sera cependant réalisée, pour les dernières 82 sirènes installées durant l'année 2011, qu'en 2015 par le biais du système POLYALERT.

3.2.1.4 Affaires disciplinaires

	2010	2011
Défaillants aux cours de protection civile	69	68
Renonciations après enquête pénale préliminaire	29	29
Avertissements (cas de peu de gravité)	10	3
Dénonciations pour infraction à la LF	30	31
Sanctions/décisions	24	24
Amendes et/ou peines prononcées	23	24
Non-lieu	1	0
Renvoi au juge de répression	0	0
En cours	6	7
Instructions pénales préliminaires en cours	0	5

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, une seule a fait l'objet d'une opposition.

2011

3.2.2 Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez représentait, au début de l'année 2011, 7.1 EPT (2010: 7.1 EPT). Suite au transfert d'un instructeur dans le secteur de la protection de la population, l'effectif du personnel du centre d'instruction s'élève, à partir du 1.8.2011, à 6.1 EPT.

Écoles de formation de base (EFB)

Douze écoles de formation de base de deux semaines (2010: 13) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	Participants	TOTAL
Préposé à l'assistance	39	
Pionnier	134	
Collaborateur EM	22	195
		2010: 250

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône VS, Spiez (BE, d), Köniz (BE, d), Couvet (NE) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	4		4	Bernex, Couvet
Chef de groupe appui	12		12	Bernex, Couvet, Spiez
Chef de section assistance	6	7	13	Sugiez, Spiez
Chef de groupe assistance	15	11	26	Sugiez, Spiez
Chef d'élément logistique	2		3	Grône
Préposé aux constructions	13	3	16	Sugiez
Préposé au matériel	4	2	11	Sugiez, Spiez
Spécialiste PBC	11	9	20	Sugiez, Köniz
Comptable	2	4	6	Sugiez
Fourrier	12		12	Sugiez
Chauffeur	25		25	Sugiez
Cours de la Confédération	11		21	Schwarzenburg

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Cours pour personnel d'instruction	1		2	Schwarzenburg
TOTAL	118	36	154	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2011 une occupation de 5 994 journées (6 047 en 2010).

3.2.3 Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2012 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Les commissions régionales ont d'autre part été consultées sur le renouvellement des cadres supérieurs des compagnies d'intervention en vue de leurs nominations pour la nouvelle période administrative 2012–2015. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des services axés sur la répétition des connaissances de base acquises, mais aussi pour respecter le rythme imposé des contrôles périodiques des abris, des travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier le montage et le démontage de cantines, ont dû être refusés. A noter cependant, que les demandes pour l'engagement de la protection civile dans de tels travaux sont en nette diminution.

Un nouveau véhicule 4x4 capable de tracter jusqu'à 2,8 tonnes a été acquis. La flotte de la protection civile comprend dix véhicules de transport à neuf places et six véhicules tout terrain.

Recrutement

Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	20	75	151
Centre de recrutement Sumiswald (d)	14	15	48
Total	34	90	199
			2010: 332

Cours de répétition

331 (2010: 345) cours de répétition représentant 7250 jours/homme (2010: 6786) ont été accomplis en 2011. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été déposé. Sur les 3775 (2010: 3818)

2011

convocations établies, 780 dispenses (2010: 729) ont été accordées et 81 refusées. 23 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 85 astreints ne sont pas entrés en service.

3.2.4 Constructions et matériel**Contrôles et inspections du matériel**

Le corps local de Fribourg a fait l'objet d'une inspection. Celle-ci a porté sur le contrôle du matériel de six sections et sur le retrait du matériel de cinq sections. Ce contrôle a démontré que le matériel est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt pour l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations liées à l'entretien des constructions et au matériel.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions de Riaz (UHP), La Tour-de-Trême (po att II*) et Bulle (PC I et po att I) ont été contrôlées. Ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 3 sirènes fixes sur 167 et 31 sirènes mobiles sur 215 ont présenté des défauts qui ont été corrigés dans les meilleurs délais.

Constructions**> Abris privés**

+ Constructions annoncées en 2011:	55
+ Places protégées	2 809
+ dont 23 abris privés communs	1 354
+ Constructions liquidées en 2011:	88
+ Places protégées	3 892
+ dont 55 abris privés communs	2 824
+ Dossiers en cours:	335
+ Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics:	3 518

> Abris publics

+ Projets approuvés en 2011:	0
+ Dossiers liquidés en 2011:	1
+ Places protégées:	204
+ Terminés et payés en 2011: Montet (Glâne)	
+ En cours de construction:	0
+ Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation: Châtel-Saint-Denis	
+ Subventions versées:	
+ Confédération	0 francs
+ Canton	0 francs

> Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

+ Installation payée en 2011:	aucune
+ Installation terminée et reconnue en 2011:	aucune
+ Installation en construction:	aucune
+ Installation en projet:	aucune
+ Subventions d'entretien versées:	
+ Confédération:	198 700 francs
+ Canton:	0 francs

4. Administration militaire**4.1 Mission**

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales et administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

4.2 Activités courantes**4.2.1 Promotions d'officiers**

100 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2011 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit six colonels, neuf lieutenants-colonels, dix majors, quatorze capitaines, vingt-six premiers-lieutenants et trente-cinq lieutenants.

4.2.2 Service d'instruction des formations

En 2011, 1 165 demandes ont abouti à 983 déplacements de service (92 %) ainsi qu'à 82 refus (8 %).

2011

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3.2 %
Etudes	37.5 %
Professionnel	24.0 %
Perfectionnement professionnel	8.1 %
Séjour à l'étranger	4.4 %
Raison médicale	6.4 %
Autres raisons	8.7 %

4.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2011	Nominations des membres pour la période administrative 2012-2015
1 FR Sarine et Glâne	maj EMG Frédéric Gaillard Mme Marie-Eve Gaillard-Chassot	plt Michel Bondallaz, président col Roger Stalder lt Sébastien Gillard adj EM Christophe Rapin sgt Jérôme König app chef Julien Meuwly
2 FR Singine		cap Dominik Clément, président cap Raphael Marro plt Pascal Aebscher adj sof Alois Sauterel sgtm Peter Buntschu
3 FR Gruyère et Veveyse		maj EMG Cédric Menoud, président cap Julien Grand cap Grégoire Santschi lt Ludovic Charrière adj sof Gilles Bardet adj sof Grégory Magnin
4 FR Lac		maj Fritz Herren, président col Franz Schär adj maj Niklaus Goetschi adj EM Edouard Aegerter app Walter Meer
5 FR Broye		maj Yvan Baechler, président cap Didier Banderet cap David Girod plt Alexandre Carrard plt Yannick Verdon adj EM Christian Wagner

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tireurs	Tireurs	Programme fédéral	Tireurs
		obligatoire		campagne
2011	7 751	5 458	811	1 671
2010	8 208	5 758	843	1 867
2009	8 321	5 636	854	1 767

Nombre de jeunes tireurs

2011	568
2010	600
2009	701

Dispenses de tirs obligatoires

2011	63
2010	65

4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

686 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 581 décisions disciplinaires.

Sept (2010: 6) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Ils ont été rejetés.

Onze conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

44 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 8 pour un deuxième défaut, 3 pour un troisième défaut et 4 pour un quatrième défaut. 5 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

4.2.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1993 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la Commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1109 conscrits de langue française et des 406 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

2011

Conscrits francophones de la classe d'âge 1993

Année	Printemps	Eté	Automne
2012	1.9 %	4.2 %	10.1 %
2013	6.8 %	17.5 %	33.2 %
2014	7.8 %	8.2 %	7.3 %
2015	0.0 %	1.5 %	1.5 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1993

Année	Printemps	Eté	Automne
2012	2.7 %	3.5 %	8.6 %
2013	9.3 %	12.3 %	44.8 %
2014	4.2 %	3.2 %	8.9 %
2015	0.0 %	0.8 %	1.7 %

Organisation du recrutement

En 2011, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1 143	465
Aptes au service militaire	698 (61.1 %)	296 (63.7 %)
dont 135 service long		dont 44 service long
Aptes au service PCI	233 (20.4 %)	63 (13.5 %)
Inaptes au service	122 (10.7 %)	59 (12.7 %)
Inaptes au service in abs	50 (4.4 %)	21 (4.5 %)
Ajournés au recrutement compl.	34 (2.9 %)	24 (5.2 %)
Ajournés d'une année	5 (0.4 %)	2 (0.4 %)
Ajournés de deux ans	1 (0.1 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Six demandes pour un service sans arme ont été présentées. Deux ont été acceptées, trois ont été refusées et une n'est pas encore traitée.

4.2.6 Libération de service

741 militaires des classes d'âge 1977 (solde), 1978, 1979, 1980 et 1981 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2011. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires, les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 695 militaires armés, 61 (8.8 %) ont demandé la

cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1961, les capitaines de la classe d'âge 1969 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1975, soit au total 32 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

La révision des bases légales fédérales, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, a eu des répercussions sur la taxation 2011: augmentation de la taxe minimale de 200 à 400 francs, suppression de la déduction pour mariés, suppression de l'avantage de la réduction de la taxe, nouvelle manière d'assujettir les astreints appartenant à des détachements d'exploitation et des recrues accomplissant partiellement leur école de recrue (ci-après: ER).

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) a encore progressé cette année pour atteindre le nombre de 9 771, soit une augmentation de 611 assujettis par rapport à l'année précédente. Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution.

1168 astreints au service ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas effectué le service militaire (1016) ou le service civil (152) qui leur incombaient en 2010.

1146 décisions de remboursement de taxes représentant 546 242 francs ont été établies, soit 45 % de plus qu'en 2010.

Les versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2^e pilier et pilier 3a) sont pris en considération dans le calcul du revenu soumis à la taxe. La consultation de 180 dossiers répertoriés par le Service cantonal des contributions a débouché sur 30 taxations.

Une décision sur réclamation (une en 2010) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Le groupe de travail des dix cantons utilisateurs de l'application informatique de la taxe s'est réuni à trois reprises. L'extension, le développement et la migration de Windows XP à Windows 7 ont constitué les principaux objets de décisions.

2011

Perception de la taxe dans le canton

	2011	2010
Taxes payées par les assujettis	6 416 932.30	6 590 062.35
Remboursements (remplacement de service)	546 242.00	346 370.25
Produit net de la perception	5 870 690.30	6 243 692.10
Part de la Confédération (80 %)	4 696 552.25	4 994 953.70
Part du canton (20 %)	1 174 138.05	1 248 738.40
Intérêts moratoires portés en compte	66 169.55	62 501.40
Intérêts sur montants à restituer	2 158.75	1 679.20
Solde des arriérés	2 342 053.89	2 036 898.95
Montant des actes de défaut de biens	137 275.15	151 574.70

Statistiques

	2011	2010
Nombre de décisions de taxation	12 665	10 410
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	2 803	1 723
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	639	560
Montant des taxes abandonnées	24 452.52	23 881.73
Montant des taxes remises	35 738.25	31 538.70
Arrangements de paiements	1 059	929
Sommations/rappels avant poursuite	2 453	2 453
Réquisitions de poursuites	568	636
Décisions de remboursements	1 146	786
Décisions de restitutions	619	717

5. Intendance des bâtiments

5.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales. Elle gère et conduit le personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du camp de Schwarzsee et de la place d'armes de Fribourg.

Pour le camp de Schwarzsee, l'intendance des bâtiments gère l'occupation du camp par les civils ou les militaires.

5.2 Activités courantes

5.2.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

➤ Entretien courant sur tous les bâtiments de la caserne

➤ 2^e et dernière étape de l'assainissement de l'infirmérie du bâtiment 3. L'infirmérie a été remise à l'utilisateur en juin 2011. Le total des coûts de ces travaux s'est élevé à 980 000 francs et a été reparti à raison de 35 % à la charge de la Confédération et de 65 % à la charge du canton. Le budget de ces travaux a été respecté.

5.2.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés:

➤ Entretien courant sur tous les bâtiments du camp de Schwarzsee

➤ Renforcement de la structure de la halle de gymnastique

➤ Réfection du sol et pose d'un nouveau revêtement à la halle de gymnastique

➤ Remplacement du matériel de gymnastique, suite à la réfection du sol

➤ Remplacement de 38 mélangeurs des douches au bâtiment B

➤ Une étude pour l'assainissement du chauffage prévu pour 2015 est en cours

Achat de matériel et appareils

➤ Achat de 2 écrans TV plats, 106 cm, y.c. tuner satellite digitale

Achat de literie et de linge

➤ Renouvellement courant de la literie nordique

Journées d'occupation

2010	2011
39 710	32 080

Sur les 32 080 journées, 23 043 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 6674 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 2363 journées.

5.3 Événements particuliers

5.3.1 Site «ancien Arsenal de Fribourg»

Suite à la réorganisation du Service, les travaux suivants ont été réalisés sur le site de «l'ancien Arsenal de Fribourg» en collabo-

2011

ration avec le Service des bâtiments et diverses entreprises du secteur privé:

- Réorganisation et changement de secteur des places de parc destinées aux collaborateurs du Service.
- Adaptation de l'ensemble de la signalétique extérieure et intérieure du service.

5.3.2 Place d'armes de Fribourg

Dans le cadre des travaux du Pont de la Poya, la place d'armes de Fribourg est actuellement concernée par des activités touchant le périmètre de la caserne (arbres coupés, modification du terrain) et du parc de la Poya.

L'intendant des bâtiments militaires est membre d'un groupe de travail dirigé par armasuisse, qui a pour but de trouver une nouvelle forme d'indemnisation pour les places d'armes cantonales à partir de 2014. Ce groupe de travail a rendu fin 2011 son rapport intermédiaire à l'intention du comité de pilotage de la Confédération. Le groupe de travail poursuit son activité en 2012.

5.3.3 Camp de Schwarzsee

L'intendance des bâtiments militaires participe aux travaux du groupe de projet chargé de proposer des solutions d'avenir pour le camp. L'intendance des bâtiments assume le secrétariat du groupe de projet.

IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef: Patrick Pochon

1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) met en œuvre les prescriptions de police des étrangers réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers. Il traite les demandes des citoyens suisses en établissement de passeports et de cartes d'identité. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par la législation sur le contrôle des habitants.

2. Police des étrangers

2.1 Activités courantes

2.1.1 Permis délivrés

	2010	2011
Autorisations d'établissement	1 725	1 976
Autorisations de séjour	3 639	4 838
Autorisations de séjour de courte durée	410	476
Autorisations frontalières UE/AELE	152	281
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	11 712	7 397

2.1.2 Autre prestation

Visas de retour en Suisse	242	275
---------------------------	-----	-----

2.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2010	2011
Avec autorisations d'établissement	31 743	32 899
Avec autorisations de séjour	17 924	20 319
Avec autorisations de courte durée >=12 mois	570	680
Totaux	50 237	53 898

2.1.4 Mesures administratives

	2010	2011
Auditions effectuées par le Service	229	204
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	59	63
Décisions de renvoi	260	211
Injonctions de départ selon directive européenne	-	48
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	48	46
Refus d'autorisations de séjour en tant que décisions incidentes	2	3
Révocations d'autorisations d'établissement	10	14
Menaces de refus ou de révocation	19	13
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	151	190
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	115	156
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	16	15
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	61	62
Renonciations à la procédure orale par le TMC	41	31

2011

	2010	2011
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	24	66
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	45	40
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	86	63
Recours admis, totalement ou en partie	8	8
Affaires rayées du rôle	10	5

2.2 Evénements particuliers

L'immigration en provenance des Etats de l'UE a atteint en 2011 un nouveau sommet dans le canton. Le solde migratoire positif sur une année des bénéficiaires de la libre circulation s'est ainsi monté au 31.12.2011 à 3251 personnes. La population étrangère résidante permanente du canton a en conséquence, plus encore que les années précédentes, fortement augmenté (+7,3 % sur une année au 31.12.2011).

L'exécution de nombreux renvois de Suisse a nécessité quant à elle davantage de mesures de contrainte du droit des étrangers (+35 % par rapport à 2010). La proportion de ces cas relevant de l'asile et soumis à une réadmission dans d'autres Etats européens, en application de l'Accord d'association à Dublin, est restée très élevée (53 %). Ces renvois forcés, y compris ceux fondés sur l'Accord de Dublin, ont dû répondre à des exigences toujours plus sévères, en particulier sur le plan médical.

3. Domaine de l'asile

3.1 Activités courantes

	2010	2011
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	7	6
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	422	709
Autorisations de travailler accordées	229	241
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	59	23
Personnes admises provisoirement	133	71
Décisions positives rendues par l'ODM	94	102
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	418	358
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	152	164
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	277	460
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	397	545
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	776	797

3.2 Evénements particuliers

Les bouleversements qu'a connu l'Afrique du Nord ont entraîné une recrudescence des demandeurs d'asile en Suisse, en particulier en provenance de Tunisie. En conséquence, les requérants d'asile nouvellement attribués au canton en 2011 n'avaient plus été aussi nombreux depuis 2002 (+68 % par rapport à 2010).

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1 Activités courantes

4.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2010	2011
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 448	2 283
pour travailleurs détachés	1 414	1 558
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	348	1 024

4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-8/UE-2

	2010	2011
Autorisations de longue durée	42	32
Autorisations de courte durée	358	168
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	267	42
Autorisations pour artistes de cabaret UE	37	269

4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2010	2011
Autorisations de longue durée	32	23
Autorisations de courte durée	64	41
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	53	65
Autorisations pour artistes de cabaret	445	0
Autorisations pour autres artistes (musiciens)	112	67

4.1.4 Autres décisions

	2010	2011
Refus d'autorisation	224	208
Décisions sur réclamation	34	13

4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 Létr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se

2011

voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2010	2011
Avertissements	22	18
Sommations/menaces	75	80
Suspensions/rejets	45	57

4.2 Evénements particuliers

Depuis le 1^{er} mai 2011, les ressortissants de l'UE-8 (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovénie, Slovaquie, Estonie Lituanie et Lettonie) bénéficient à leur tour de la libre circulation complète des personnes en Suisse. En conséquence, leur accès au marché du travail ne fait plus l'objet d'un contrôle préalable du respect de la priorité de la main-d'œuvre indigène, ni des conditions de salaire et de travail. Ces conditions restent exigées pour les ressortissants de l'UE-2 (Roumanie et Bulgarie).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le canton ne délivre plus d'autorisations de séjour et de travail pour les danseuses de cabaret ressortissantes de pays avec lesquels la Suisse n'a pas d'accord de libre circulation des personnes (pays tiers).

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1 Activités courantes

5.2 Documents délivrés

	2010	2011
Passeports ordinaires non biométriques	3 190	0
Passeports ordinaires biométriques	10 425	14 406
Cartes d'identité	26 296	26 875
Passeports provisoires	587	585
Documents de voyage biométriques pour étrangers	195	264
Titres de séjour biométriques pour étrangers	0	7 293

5.3 Evénements particuliers

2011 est la 1^{re} année complète durant laquelle aucun passeport ordinaire non biométrique n'a été délivré. Depuis le 1^{er} mars 2010, ce type de document n'est plus confectionné.

Depuis le 24 janvier 2011, en raison d'exigences découlant de l'Accord de Schengen, les ressortissants étrangers autorisés à demeurer en Suisse, mais ne bénéficiant pas de la libre circulation des personnes, reçoivent un nouveau titre de séjour biométrique. Les données nécessaires à sa production sont également recueillies auprès du centre de biométrie du service, au moyen

des mêmes équipements que ceux destinés aux documents pour ressortissants suisses.

V. Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef: Alain Maeder

1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et de la prostitution. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Etablissements publics

En 2011, ont été délivrées:

nouvelle patente A d'hôtellerie	1
nouvelles patentees B d'établissement avec alcool	15
nouvelle patente C d'établissement sans alcool	1
nouvelles patentees G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	11
nouvelles patentees H spéciales	11
nouvelles patentees I d'établissement parahôtelier	9
nouvelles patentees T de traiteur	6
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	180

Le Service en outre procédé au renouvellement de 566 patentees, autorisé 34 changements de dénomination d'établissement et accordé 36 extensions de patente.

2011

Il a procédé au retrait d'une patente et ordonné la fermeture de quatre établissements.

Enfin, il a pris acte de la conformité de 80 fumoirs mis en exploitation dans le canton et a enregistré l'abandon de 41 projets.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2011 est le suivant:

Etablissements hôteliers	164
Etablissements avec alcool	607
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	22
Bars d'hôtel	16
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	108
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	475
Etablissements parahôteliers	106
Traiteurs	53
Total	1 569

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, cinq cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont quatre en langue française et un en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 129 et 26 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 84 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 26 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Gastro Fribourg a par ailleurs organisé deux cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par douze personnes de langue française et quatre personnes de langue allemande.

2.1.2 Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2011, 476 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

2.1.3 Loteries et collectes

En 2011, 106 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 115 en 2010. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

104 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 99 prévues au calendrier de la fondation ZEWO, ont été autorisées.

2.1.4 Contrôle des cinémas

Les directeurs de salles de cinémas ont annoncé 325 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 325.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.1.5 Appareils de jeu et salons de jeu

En 2011, ont été délivrées:

313 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse et 224 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement trois salons de jeu dans le canton.

2.1.6 Commerce itinérant

En 2011, ont été délivrées:

20 cartes de légitimation pour commerçants itinérants et 2 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.1.7 Crédit à la consommation

En 2011, neuf autorisations d'exercer à titre professionnel l'activité de courtier en crédit ont été renouvelées.

2.1.8 Poids et mesures

En 2011, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	753
balances non destinées à la vente directe au public	1135
balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	27
balances spéciales	61
balances à fonctionnement automatique	20

— 2011

instruments de pesage étiqueteurs de prix	230
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1017
distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	2
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	33
mesures de longueur	2
appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	427

Par ailleurs, 636 contrôles de préemballages de même quantité nominale et 458 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 102 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

2.2 Événements particuliers

Un événement mérite d'être tout particulièrement relevé ici pour l'année 2011.

Le 1^{er} janvier 2011 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'exercice de la prostitution.

Tout au long de l'année 2011, le Service de la police du commerce a engagé des procédures relatives à des demandes d'autorisations pour la mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution. Concrètement, ces demandes ont porté sur 27 lieux (20 en Ville de Fribourg, 4 en Ville de Bulle, 2 en Ville de Châtel-St-Denis et 1 à Flamatt).

Quatre de ces demandes ont été rejetées; une est devenue caduque.

Au 31 décembre 2011, 22 procédures étaient encore pendantes.

VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service: Thomas Freytag

1. Missions

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, ministère public). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à l'internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et les mesures ambulatoires. Il gère en outre les prisons (Prison centrale à Fribourg dont la Maison de détention «Les Falaises» et la prison de Romont) et le casier judiciaire.

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- Code pénal suisse du 21 décembre 1937;
- Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007;
- Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire;
- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales;
- Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP);
- Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général;
- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées;
- Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes);
- Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire;
- Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes

2011

successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1 Peines privatives de liberté et mesures

2.1.1 Nombre de jugements reçus (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

En 2011, 264 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

- > 204 jugements pour des peines < 6 mois
- > 32 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an
- > 28 jugements pour des peines > 1 an

2.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

- > 161 convocations en régime ordinaire ont été établies
- > 73 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche
- > 3 convocations ont été établies pour des personnes ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine

41 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons,

étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 19 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

> Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL)	745
> Interruption de l'exécution des peines	9
> Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après: RIPOL)	178
> Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	31
> Ordres de transfert	103
> Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine)	71

2.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution

	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	19 463	126
Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	2 306	7
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 990	6
Pénitencier de Witzwil/BE	1 641	5
Pénitencier d'Hindelbank/BE	730	2
Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	251	2
Prison de Thorberg/BE	365	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	112	2
Colonie de Crételongue, Granges/VS	202	2
Le VAM, Fribourg, Bulle, Dödingen	196	20
Ritec, Dödingen	122	15
Coup de Pouce, Fribourg	32	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	72	11
Diverses courtes peines hors canton	1 640	108
Centre de mesures St-Jean/BE	2 001	6
Centre éducatif de Pramont/VS	414	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	457	2
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	533	3
Fondation Le Torry, Fribourg	117	1
Foyer St Louis, Fribourg	792	4
Foyer André, La Côte-aux-Fées/NE	910	3
Foyers Les Rives du Rhône, Sion/VS	67	2
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	681	2

2011

	Journées de détention	Détenu(s)
Foyer Champ Fleuri, Glion/VD	334	1
Archezürich, Zurich	395	1
Foyer Eden, Hiilterfingen/BE	103	1
Casa Fidelio, Niederbuchsiten/SO	31	1
Haus Gilgamesch, Bâle	730	2
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	195	1
Total	36 882	340

2.1.4 Nombre de mesures

En 2011, 112 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- › 26 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);
- › 15 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- › 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- › 18 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP;
- › 48 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- › 3 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 29 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit, voir Tableau 2.1.3.

2.1.5 Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

a) Travail externe

24 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention «Les Falaises»	878	13
Maison Montfleury/GE	231	1
Maison Le Vallon/GE	638	4
Klosterfiechten Basel	58	1
Total	1 805	19

b) Travail et logement externes

6 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

c) Libération conditionnelle et levée de mesures

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, il est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

› Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	24
› Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	12
› Refus de libération conditionnelle	11
› Levée de la mesure accordée	12
› Levée de la mesure refusée	27
› Libération conditionnelle de la mesure accordée	5
› Libération conditionnelle de la mesure refusée	22
› Libération conditionnelle de l'internement refusée	2
› Prolongation du délai d'épreuve	2
› Total	117

2.2 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution (100 francs

2011

d'amende = 1 jour de peine privative de liberté; le montant du jour-amende de la peine pécuniaire est fixé par l'autorité pénale).

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	1 613	794 562.80
Préfectures	1 647	304 149.50
Autres cantons	137	45 545.05
Tribunaux	47	13 030.00
Ville de Fribourg	1 218	8 591.90
Commune de Planfayon	11	750.75

Le total s'élève à 4673 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 166 630.00 francs.

104 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 58 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 3 ordonnances de conversion d'amende concernant une personne ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

> Mandats attribués à la gendarmerie	2229
> RIPOL effectués	924
> Délégations transmises aux autres cantons	1273

2.3 Arrangements de paiements accordés: travail d'intérêt général (ci-après: TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1^{er} janvier 2007, le SASPP et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2011, 382 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 42 condamnations de TIG, prononcées par d'autres can-

tons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

335 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 122 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. Dans quatre cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 114 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

117 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

2.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité un recours en grâce en 2011.

2.5 Casier judiciaire

En 2011, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5638 jugements et délivré 4749 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

3. Prisons

En 2011, la prison de Romont n'a pas été occupée.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- > Les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- > Les détenus aux arrêts;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;

2011

› Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;

› Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines);

› Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire;

› Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;

› Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;

› Les arrêts militaires.

3.1 Entrées en 2011

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	123	408
Hommes – Prison de Romont	0	0
Femmes – Prison centrale	7	18
Hommes – Maison de détention «Les Falaises»	35	31
Femmes – Maison de détention «Les Falaises»	5	3
Total	170	460

3.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
- Prison centrale	1 396	59	7 663	213	9 331
- Prison de Romont	0	0	0	0	0
Détention des mineurs					
- Prison centrale	71	0	70	0	141
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
- Prison centrale	1 430	131	2 623	304	4 488
Exécution par journées séparées					
- Prison centrale	27	0	0	0	27
Exécution en semi-détention					
- Maison de détention «Les Falaises»	1 965	298	1 243	71	3 577
Exécution en régime de travail externe					
- Maison de détention «Les Falaises»	674	0	813	98	1 585

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mesures de contrainte	0	0	2 266	16	2 282
Arrêts militaires – Prison centrale	12	0	0	0	12
Totaux	5 575	488	14 678	702	21 443

3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus. Un cuisinier professionnel externe renforce l'équipe en place en raison de l'augmentation des journées de détention, suite à l'ouverture de la Maison de détention «Les Falaises», et pour que la cuisine de la prison soit exploitée du lundi au dimanche par des professionnels. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2011 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

3.4 Locaux

a) Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

› La détention avant jugement des hommes 35 places

› La détention des mineurs 4 places

› L'exécution de peines des hommes 17 places

› La détention des femmes 5 places

› L'exécution des mesures de contrainte 9 places

› Total des places à disposition 70 places

b) Les locaux de la Maison de détention «Les Falaises» sont divisés en deux secteurs, soit:

› L'exécution de régimes facilités pour les hommes 16 places

› L'exécution de régimes facilités pour les femmes 4 places

› Total des places à disposition 20 places

c) La prison de Romont:

› La détention avant jugement des hommes 5 places

› Total des places de réserve à disposition 5 places

2011

3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus (en 2011: 23 810 heures, soit un montant de 71 432 francs de rémunération aux détenus/es), que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment.

3.6 Assistance des détenus

Depuis juin 2011, deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 50 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes toutes les matinées de la semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine (PPL, exécution anticipée de peine, amendes, hommes, femmes, mineurs) ainsi que des détenu(e)s en régime de travail externe à la Maison de détention «Les Falaises». Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de travail externe ou de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de six mois au sein de la Maison de détention «Les Falaises».

Le surveillant-chef ou l'un des deux surveillants-chefs remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures suivant leur arrivée, avec 514 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

Quant au chef de service, il est, chaque jeudi après-midi, à la disposition des personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que par une infirmière à 70 % et un infirmier à 50 %. Au cours de l'année 2011, les médecins généralistes à la Prison centrale ont reçu 426 détenus et 199 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions.

Depuis le début 2007, le Réseau fribourgeois de santé mentale a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il assure des consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la

prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviewent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement moyennant l'autorisation du Ministère public.

VII. Service de probation (SProb)

Chef de service: Philippe Pillonel

1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Le secteur de probation assure le suivi et la surveillance des personnes en situation de libération provisoire, en régime de travail externe, en régime de travail et logement externes ou placées sous mandat d'assistance de probation selon le principe de l'assistance continue. Il assume, par ailleurs, le mandat de service social pour les personnes en détention provisoire. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit en application des articles 37 et suivants et 107 du code pénal, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble des peines ou des amendes prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG).

—
2011

2. Activités

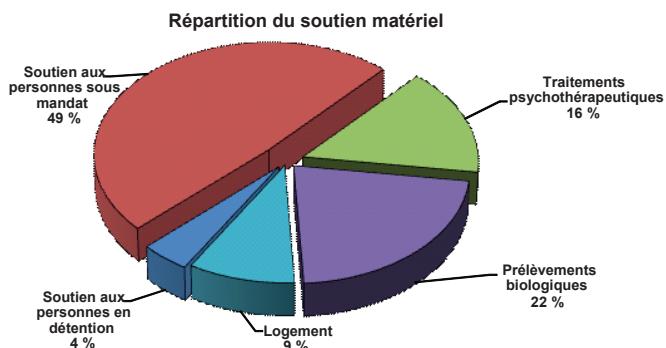
Sur le plan cantonal, les activités du Service sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes:

- › Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- › Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat latin sur la détention des adultes)
- › Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Les activités du Service se fondent également sur le document «Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse» définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation et prennent en compte la Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

2.1 Secteur administratif

Le secteur administratif a géré 471 dossiers du secteur probation et 621 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. Le secteur a en outre géré financièrement les situations de 30 personnes détenues à la maison des Falaises en régime de travail externe (TEx).



Le soutien des personnes sous mandat a été l'engagement financier le plus important en atteignant 33 377 francs. Les prélèvements biologiques ont engendré des coûts pour 15 030 francs et les thérapies pour 10 574 francs. Après la forte progression des mandats de contrôle et de surveillance des règles de conduite confiés par les autorités judiciaires et administratives au Service

ces dernières années, ces chiffres traduisent un relatif tassement de cette demande. Le soutien aux personnes sous mandat en milieu ouvert a été accordé sous forme de bons alimentaires, de titres de transports ou de participation à diverses formations. Pour les personnes en milieu fermé, le montant à disposition a notamment permis l'achat de livres, de dictionnaires, d'articles de papeterie et timbres.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 98 % et le garde-meuble de Belfaux répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de 23 personnes se trouvant en détention.

2.2 Secteur de probation

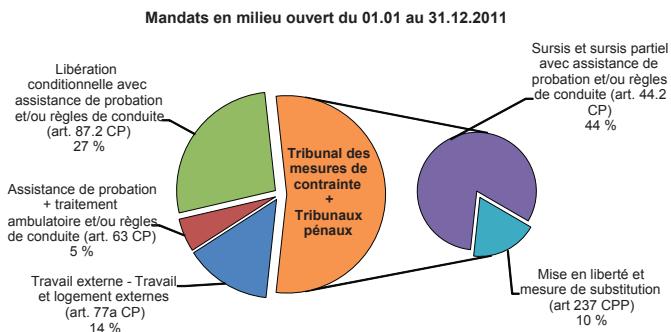
L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 du code de procédure pénale suisse et la mise en place du Tribunal des mesures de contrainte a nécessité l'adaptation des procédures. La collaboration avec cette nouvelle instance de la phase présententielle s'est très rapidement et très agréablement mise en place. Pratiquant le principe de l'assistance continue, les agents de probation interviennent et rencontrent les personnes tout au long du processus pénal, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert. La synergie et la collaboration entre ces deux milieux, déjà mentionnées l'an dernier se poursuit, répondant en cela au code pénal qui inscrit clairement la probation dans le système de l'exécution des peines et mesures en lui confiant le même but et le même objectif, à savoir la réduction de la récidive.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des personnes suivies en milieu fermé.

Suivi des personnes en milieu fermé du 01.01. au 31.12.	2008	2009	2010	2011
Détention provisoire	182	189	196	156
Exécution anticipée de peine et de mesure	51	46	59	61
Exécution d'une mesure	35	46	45	58
Exécution d'une peine	155	123	103	80
Mesures de contrainte	9	9	6	7
Total	432	413	409	362

La diminution du nombre de personnes suivies en détention provisoire s'explique notamment par l'introduction du code de procédure pénale au 1^{er} janvier 2011. Le suivi et la surveillance en milieu ouvert représentent la part principale de l'activité du Service. Les approches centrées sur la gestion du risque et l'évaluation de la dangerosité sont au centre de tous les débats relatifs à la probation et constituent des enjeux majeurs auxquels la probation se doit d'apporter des réponses pour la prise en charge en milieu ouvert.

2011



Le schéma ci-dessus illustre la répartition des mandats en milieu ouvert selon leur nature. Il convient de relever que pour un total de 275 mandats en milieu ouvert, plus de la moitié (54 %) confiés au Service proviennent en ligne directe du Tribunal des mesures de contrainte (TMC) et des tribunaux pénaux d'arrondissement. L'autre partie est transmise par le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons. Par ailleurs, répondant en cela à l'article 95 du code pénal, le Service a rédigé 141 rapports sociaux destinés aux instances judiciaires ou aux autorités administratives (Ministère public, Tribunal des mesures de contrainte, tribunaux pénaux d'arrondissement, Tribunal cantonal, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, justices de paix, etc.) afin de leur permettre de prononcer des jugements ou de prendre des décisions.

Ainsi que cela a déjà été relevé dans le secteur administratif, un tassement du nombre de mandats relatifs à la surveillance des règles de conduite (art. 94 CP) est observable, notamment en ce qui concerne les prélèvements biologiques. Dans le courant de l'année, 300 tests ont été organisés pour 46 personnes contre 347 et 365 tests en 2009 et 2010. Les collaborateurs du Service ont également organisé 10 visites d'enfants dans les établissements de détention et les visiteurs bénévoles des détenus ont rencontré 31 personnes en détention.

2.3 Secteur des peines en milieu ouvert

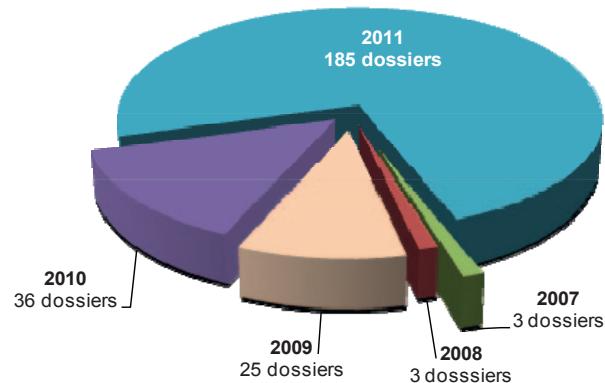
Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1^{er} janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide.

Répartition des dossiers en fonction de leur situation

Status	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
en attente	62	79	77	74	67	60	48	72	65	68	51	70
en cours de traitement	234	217	201	173	167	175	167	152	154	159	172	147
avertissement	8	10	10	12	15	14	20	18	13	14	16	11
début différé	3	2	1	2	4	9	8	9	10	7	6	8
suspendu	15	9	13	17	15	19	19	18	16	17	17	16
Total	322	317	302	278	268	277	262	269	258	265	262	252

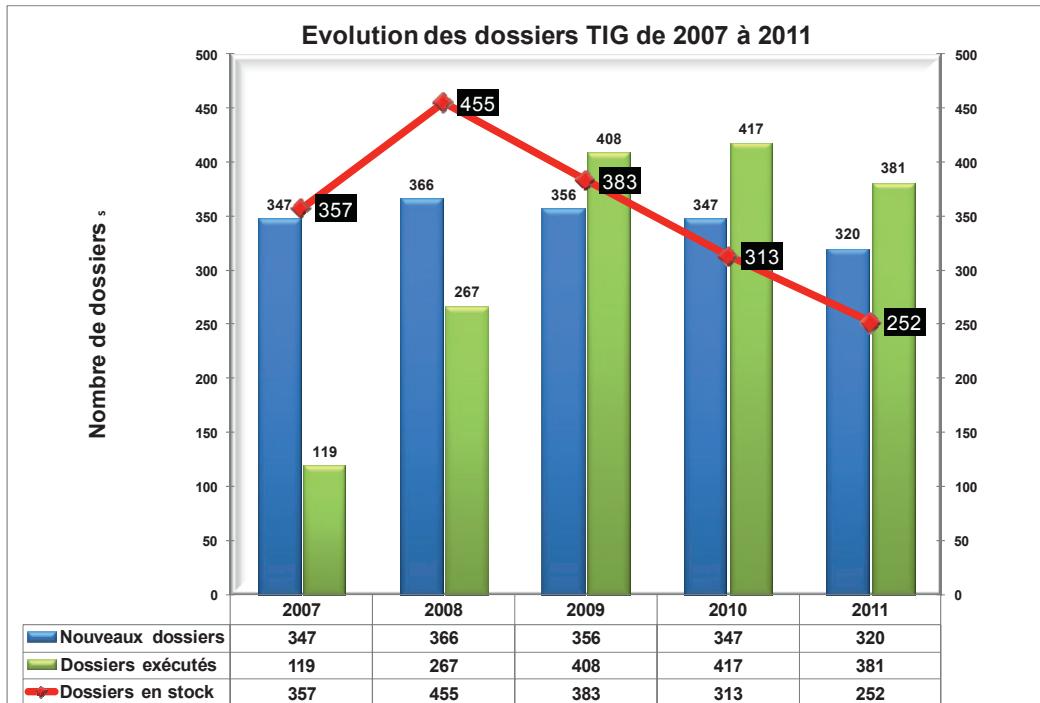
Sur le nombre de 252 dossiers ouverts au 31 décembre 2011, 147 dossiers étaient en cours de traitement et 70 en attente. Idéalement, le secteur des peines en milieu ouvert devrait pouvoir traiter les dossiers en flux tendu. Le délai d'attente de la prise en charge des dossiers, qui était précédemment de six à neuf mois, s'est réduit à environ trois mois.

Répartition des dossiers TIG au 31.12.2011 selon la date d'entrée



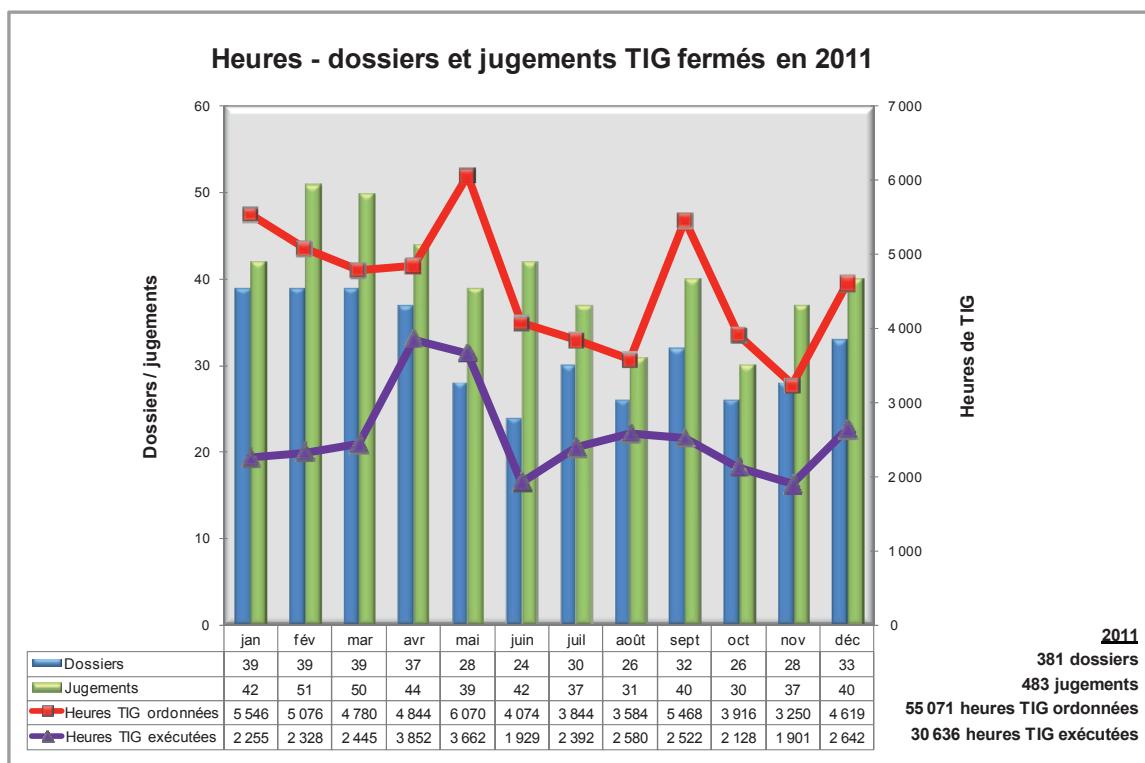
La répartition des dossiers de TIG au 31 décembre 2011 selon la date d'entrée démontre la difficulté de conduire à terme une minorité de programmes de TIG (introduction de nouveaux jugements alors que le dossier est déjà en cours d'exécution, suspension pour cause de maladie, situation professionnelle instable, difficultés psychosociales, etc.). Ainsi trois dossiers TIG débutés en 2007, trois en 2008 et 25 en 2009 sont toujours en cours d'exécution au 31 décembre 2011. La situation tend toutefois à se normaliser.

—
2011



Le stock des dossiers TIG est en diminution, depuis le pic de 2008 (- 44 %). Le nombre de dossiers en exécution est passé de 455 dossiers (64 886 heures TIG) en 2008 à 252 dossiers (44 330 heures TIG) en 2011.

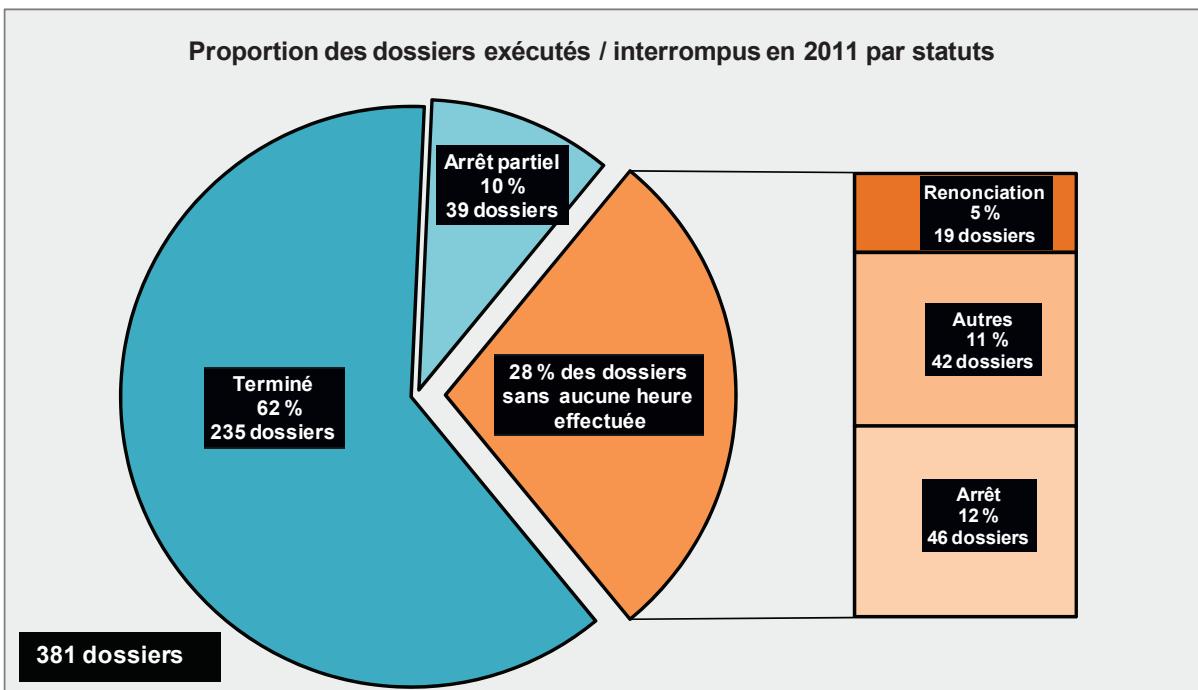
Cette évolution est d'abord la conséquence de la forte augmentation de dossiers fermés entre 2008 et 2010. Le nombre de dossiers reçus demeure plutôt stable. Ainsi, pour la troisième année consécutive, le nombre de dossiers fermés (381) a été supérieur au nombre de dossiers entrants (320).



2011

En 2011, 30 636 heures de TIG sur 55 071 ont été réalisées, soit l'équivalent de 7 659 journées de détention.

Si 44 % des heures de TIG n'ont pas pu être exécutées sous cette forme, il faut relever que 28 % des dossiers (107) n'ont pas été comptabilisé aucune heure de travail, 10 % ont été interrompus en cours d'exécution pour différentes raisons et 62 % ont été menés à terme avec succès.



La tendance observée, dès la mise en place du travail d'intérêt général comme peine principale autonome, se poursuit à savoir que dans une proportion toujours croissante les personnes suivies présentent des problèmes psychiques, des problématiques d'addiction ou des difficultés sociales nécessitant une approche et un accompagnement soutenus. A cet égard, le partenariat mis en place avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives se révèle intéressant et profitable. Au 31 décembre 2011, 31 personnes ont réalisés leur TIG dans le cadre de ce partenariat, pour un total de 1 661 heures de travail d'intérêt général.

3. Evénements particuliers

3.1 Gestion des situations orientée sur l'évaluation et l'analyse du risque

L'approche relative à la gestion des risques et l'évaluation de la dangerosité occupent une part grandissante dans la pratique professionnelle des services de probation et le programme pilote ROS (Risikoorientierter Strafvollzug) est en cours d'évaluation

dans quelques cantons suisses alémaniques. Dans l'attente d'une introduction à plus large échelle de ce programme et afin de répondre à la nécessité d'une approche orientée sur le risque, le Service a élaboré à l'interne en 2010 et introduit en 2011, un processus nommé «Suivi actif». Cette approche empirique et expérimentale permet de mettre en évidence les situations considérées à risque élevé et, ainsi identifiées, de les considérer comme étant des situations «nécessitant un degré de vigilance accru» et d'adapter en conséquence la prise en charge.

3.2 Abandon de la gestion financière

L'année 2011 a vu l'abandon définitif de la gestion financière des situations des clients sous mandat de probation. L'abandon de cette prestation qui était de nature anecdotique en termes de nombre ces dernières années, et qui est reprise par les services sociaux régionaux, représente un tournant décisif dans l'activité du Service et oriente résolument la prise en charge vers un suivi en phase avec les missions dévolues par le code pénal soit la réduction de la récidive et l'insertion sociale.

2011**3.3 Cours de sensibilisation auprès des étudiants**

Pour la deuxième année consécutive, le Service est intervenu auprès de jeunes adultes au Collège St-Michel. Fort du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le Service s'était approché, en 2010, de la direction du Collège St-Michel qui avait réservé un accueil très favorable à ce projet et ouvert les portes de son établissement. Cette démarche originale s'est poursuivie en 2011 en collaboration avec le Ministère public et la direction du Collège St-Michel sous la forme d'une intervention sur le thème «Les délits et leurs conséquences pénales». A cette occasion, le procureur général adjoint et deux agents de probation ont rencontré l'ensemble des étudiants de deuxième année afin d'échanger, d'informer et de partager quelques réflexions. Cette expérience qui s'est révélée très riche a été largement plébiscitée par l'ensemble des participants.

3.4 Accueil de stagiaires étrangers

Pour la troisième année consécutive, le Service a accueilli des stagiaires issus du cursus de formation de directrice/directeur d'insertion et de probation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen (F). Au cours d'un stage d'une semaine, ces professionnels se rendent dans plus de vingt pays européens et c'est dans le canton de Fribourg que quatre d'entre eux sont venus découvrir ce qui se fait en Suisse dans le domaine de la probation. Cette année, leur intérêt s'est plus particulièrement porté sur le domaine de l'évaluation de la dangerosité et de la gestion du risque.

VIII. Service de la justice (SJ)

Cheffe: Maryline Boson Sulmoni

1. Missions

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les

domaines de l'organisation et la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

2. Activités**2.1 Barreau**

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Annick Achatri, Bénédicte Airiau, Ulina Bajraktaraj, Aleksandra Bjedov, Céline Brunod, Marlène Collaud, Laetitia Crétin, Catherine Faller, Joséphine Glasson, Céline Henguelly, Semra Kalan, Clémence Purro, Sarah Reitze, Anne-Laure Simonet et Virginie Sonney et à MM. Marc Baur, Philippe Berset, Simon Bucheli, Vincent Corpataux, Alexandre Dafflon, Guy Deillon, Eloi Jeannerat, Nicolas Maternini, Maxime Morard, Christoph Pamberg, Christophe Sansonnens, Alessandro Sia et Marc Ursenbacher.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	14
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	2
Plaintes et dénonciations	4
Levées du secret professionnel	2
Autorisations de stage d'avocat	37
Réductions de la durée du stage d'avocat	2
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	1

Etaient inscrits au 31 décembre 2011:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	170
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	4
Avocats stagiaires	113

2.2 Notariat

Au 31 décembre 2011, il y avait 42 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2011

2.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le Service de la justice a reçu 1231 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	-	89	2	9	100
Tribunal de la Sarine	4	392	3	52	451
Tribunal de la Singine	2	73	-	12	87
Tribunal de la Gruyère	4	159	1	25	189
Tribunal du Lac	1	78	-	9	88
Tribunal de la Glâne	-	59	1	5	65
Tribunal de la Broye	2	75	-	26	103
Tribunal de la Veveyse	1	53	-	2	56
Justices de paix	-	87	1	4	92
Totaux	14	1 065	8	144	1 231

* remb. = remboursement

795 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2011 pour un montant de 2 359 936 francs (2 051 282 francs en 2010 pour 724 listes de frais), résultant des causes suivantes:

Francs

Actions en divorce	1 402 684
Actions en séparation de corps	635 118
Actions en paternité ou en désaveu	48 146
Affaires tutélaires	25 518
Affaires du droit des obligations	186 807
Divers	61 663
Total	2 359 936

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de dix ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2011, un montant de 209 325 francs a été récupéré à ce titre.

2.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. La grande différence entre les chiffres statistiques de 2010 et de cette année 2011 s'explique certainement par le fait que les différentes autorités judiciaires n'ont pas transmis systématiquement au Service de la justice leurs décisions en la matière

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le Service de la justice a reçu 67 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 8 rejets.

245 listes de frais d'avocat ont été payées en 2011 pour un montant de 1 423 794 francs.

2.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le Service de la justice a reçu 93 avis d'assistance judiciaire dont 6 rejets.

94 listes de frais d'avocat ont été payées en 2011 pour un montant de 120 103 francs

2.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2011, il a traité une demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 18 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

2.7 Médiation judiciaire

2.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

La Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a été créée le 1^{er} janvier 2011. Cette Commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiaterices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiaterices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiaterices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2011, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit 20 médiateurs et médiaterices

2011

au tableau, dont 7 autorisés à exercer la médiation familiale au sens de l'article 126/3 de la loi sur la justice.

2.7.2 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

2.7.2a Nombre d'affaires déléguées par les juges
(processus de médiation):

Statistiques	(2010)	2011
	(119)	83
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause):	(169)	134
34 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		

27 affaires concernaient deux mineurs mis en cause

22 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus

2.7.2b Répartition selon le sexe

Statistiques	(2010)	2011
Garçons	(141)	109
Filles	(28)	25
2.7.2c Répartition selon la langue		

Statistiques

Français

Allemand

2.7.2d Provenance

Fribourg-Ville	(18)	10
Sarine campagne	(37)	33
Gruyère	(34)	30
Broye	(23)	5
Glâne	(13)	9
Veveyse	(10)	4
Singine	(5)	17

Lac	(24)	19
Autre canton	(5)	6
Autre pays	(0)	1
2.7.2e Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	(84)	79
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(20)	18
Processus en cours au 31 décembre 2011	(49)	31

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

Cheffe: *Sylvie Pétremand-Besancenet*

1. Mission

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, il pourvoit à ce que leurs biens soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que les institutions placées sous sa surveillance se conforment aux prescriptions légales.

2. Activités

2.1 Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

2011

Le Service a rendu 23 décisions relatives à la modification de statuts de fondations classiques pour les adapter à leur situation actuelle.

En 2011, deux fondations ont été nouvellement assujetties et trois fondations ont été radiées.

Au 31 décembre 2011, 270 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service, qui représentaient une valeur totale au bilan de l'ordre de 953 millions de francs à cette date.

En vue de rattraper le retard pris dans le contrôle des documents annuels des fondations classiques, une juriste a été engagée à partir du 1^{er} avril 2010 pour renforcer le Service. Celle-ci a terminé le traitement des dossiers de 84 fondations qui lui ont été confiés. Pour les autres fondations classiques, les travaux de ratrappage devront se poursuivre en 2012.

2.2 Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

En ce qui concerne les fondations et institutions de prévoyance actives, le Service a principalement rendu des décisions relatives à des modifications de statuts et analysé leurs documents financiers et réglementaires.

La situation financière des institutions ne s'est guère améliorée. Ainsi, douze institutions de prévoyance se trouvaient encore en situation de découvert au 31 décembre 2011.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service. Celui-ci a notamment rendu quinze décisions relatives à la liquidation de fondations et institutions de prévoyance, ainsi que douze décisions de radiation.

Des mesures de surveillance ont dû être prises dans plusieurs dossiers de fondations et institutions de prévoyance actives et en liquidation en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2011, le Service assurait la surveillance de 87 fondations et institutions de prévoyance au total, qui représentaient alors une valeur totale au bilan de l'ordre de 5,7 milliards de francs, dont 3,1 milliards de francs environ pour les institutions de droit public.

L'activité déployée par le Service en 2011 a permis de générer 268 840 francs de recettes d'émoluments, soit 160 000 francs de plus que le montant budgétisé, et ce essentiellement dans le cadre de l'examen des documents financiers des institutions de prévoyance.

Suite à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée le 19 mars 2010 par les Chambres fédérales, le canton de Fribourg a conclu une convention avec le canton de Berne, prévoyant que la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle ayant leur siège dans le canton de Fribourg sera confiée, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

X. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur: Marc Rossier

1. Missions

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg, ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. L'OCN compte 78,65 équivalents plein temps et réalise un chiffre d'affaires proche de 18 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière; on dénombre plus de 200 000 conducteurs et près de 225 000 véhicules dans le canton. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. Il perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 86 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

2011**2. Activités**

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

XI. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur: Jean-Claude Cornu

1. Missions

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 114 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 75,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 15 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2011, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 9,5 millions de francs.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XII. Etablissements de Bellechasse (EB)

Directeur: Philippe Tharin

1. Missions

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement

des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapirière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 200 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

2011**XIII. ETAT DU PERSONNEL**

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
SECURITE ET JUSTICE		851.97	827.94	24.03
ADMINISTRATION CENTRALE		723.85	714.14	9.71
3300 / JPMS	Secrétariat général	8.57	7.94	0.63
3301 / SPRD Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données			1.55	-1.55
3302 / SFPP	Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	3.50	3.13	0.37
3305 / JUST	Service de la Justice	5.15	4.90	0.25
3315 / MIPU	Ministère public		8.51	-8.51
3330 / POCO	Service de la police du commerce	3.41	3.64	-0.23
3335 / PETR	Service de la population et des migrants	39.60	38.71	0.89
3345 / POLI	Police cantonale	593.69	576.99	16.70
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons		32.34	31.55	0.791
3370 / PATR	Service de probation	7.29	7.41	-0.12
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires		16.81	14.55	2.267
3385 / PROT	Protection civile	13.49	15.26	-1.77
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		128.12	113.80	14.32
3365 / EBEL	Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	126.12	111.80	14.32
3382 / LACN	Camp du Lac Noir	2.00	2.00	

Direction de la sécurité et de la justice DSJ

Grand-Rue 27, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/dsj

Avril 2012

Imprimé sur papier 100% recyclé